

SOMMAIRE

01. Mot du Maire
03. Echos d'Entrechaux
12. Vie Associative
17. Communiqués
19. Conseils Municipaux

33. Etat Civil-Urbanisme-Météo-Permanence
35. Commerçants et Artisans
37 Agenda
38 Associations
40 Numéros utiles

Publication éditée par la Mairie d'Entrechaux – 1 Place Paul Guinrand – 84340 Entrechaux

Tel : 04 90 46 00 11 Fax : 04 90 46 01 51 Courriel : mairie.entrechaux@orange.fr

Site Internet : <http://entrechaux-en-provence.fr>

Directeur de publication : Alexandre ROUX.

Dépôt légal : Octobre 2020.

Impression : IMPRIMEX - BOLLENE. Diffusion 660 exemplaires.

Photo couverture : Incendie du 15 août 2020 (photo studio PENNELLO).

LE MOT DU MAIRE



Entrechalais, Entrechalaises,

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, c'est une montagne à gravir, dit le proverbe. Il vaut aussi pour notre petit village.

Entre la crise sanitaire, qui se poursuit malheureusement, et le terrible incendie qui a touché notre commune, j'ai eu peu de temps pour endosser mon rôle de Maire. Mais je peux vous affirmer qu'il me rend heureux et fier de servir notre village et ses habitants.

J'ai souhaité malgré tout, avec l'ensemble du conseil municipal, engager les travaux et les investissements qui nous semblaient prioritaires. Je veux bien entendu tout d'abord parler de la rénovation des locaux de l'ancienne école qui se transformera bientôt en Maison d'Assistantes Maternelles. Les travaux sont en cours et les premiers enfants devraient pouvoir y être accueillis avant la fin de cette année. Ce projet est une réelle opportunité pour les jeunes parents souvent démunis face au manque de place dans les crèches publiques. S'agissant du projet de la réhabilitation de la place du presbytère, nous avons fait appel à un organisme spécialisé du département (CAUE) pour nous aider à récréer un lieu de vie et de partage chaleureux qui pourra accueillir les festivités et spectacles à venir. La réalisation de notre fresque sur la place de l'Eglise est pour bientôt. Les travaux de nettoyage ont été effectués par nos services ainsi que par les services de la communauté de communes. Ces deux derniers projets sont le symbole du nouvel élan que je souhaite donner à la vie du village qui peut être plus dynamique et moderne encore.

Je ne suis pas pour autant, en disant cela, en train d'oublier voire de renier tout ce qui a été fait dans le passé, bien au contraire ! C'est grâce à la gestion économe jusqu'à présent que nous pouvons nous permettre aujourd'hui d'investir et de lancer de nouveaux projets. J'ai d'ailleurs souhaité, dans ce nouveau numéro d'octobre 2020, rendre un dernier hommage aux anciens élus qui ont tant donné pour notre village. Un portrait de chacun d'entre eux qui resteront pour longtemps des références pour notre nouvelle équipe. A toutes et tous, je souhaite une paisible et active retraite dans notre village qu'ils ont contribué à façonner.

Comment ne pas évoquer, enfin, ce dramatique incendie qui a ravagé la forêt qui borde cette si jolie route qui conduit à Faucon. Nous n'avons eu, fort heureusement à déplorer aucune victime, et aucune habitation n'a été touchée. Qu'il me soit permis, au nom de tous, de remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, personnels de la sécurité civile et gendarmes qui ont courageusement combattu les flammes et qui sont venus en aide à la cinquantaine de personnes, évacuées du Camping des 3 rivières, que nous avons recueillis pour la nuit dans notre salle polyvalente. J'avais pour intention lors de ma prise de fonction de programmer un exercice de situation de crise. Nous avons été confrontés à la réalité plus vite que prévu et je me félicite, même si des améliorations sont naturellement toujours possibles, que notre équipe municipale ait géré la situation avec efficacité.

A ce sujet, ce mot du Maire me donne l'occasion de vous communiquer une information importante : c'est désormais la caserne des sapeurs-pompiers de Vaison la Romaine qui interviendra en premier lieu sur tout le territoire de notre village. Depuis la construction de la nouvelle caserne, les statistiques prouvent en effet que les délais d'interventions sont réduits en provenance de celle-ci. Je tiens à remercier solennellement et chaleureusement le dévouement des sapeurs-pompiers de Malaucène pour toutes ces années de bons et loyaux services. Ils seront encore amenés à intervenir dans notre village mais seulement dans un second temps.

Je ne peux que conclure en évoquant la crise sanitaire liée au Coronavirus que nous traversons et qui perdure. Chacun a désormais conscience que nous allons devoir vivre « avec » pour quelques mois au moins encore, tout en essayant de conserver une vie à peu près normale. Les décisions et les restrictions de l'Etat sur la conduite à tenir changent quasi quotidiennement mais la situation est suffisamment complexe pour ne pas ajouter de l'huile sur le feu. Suivons donc ces consignes du mieux possible et participons collectivement à ces adaptations. J'ai envie de vous dire soyez prudents mais restez vivants !

Alexandre ROUX
Maire d'Entrechaux.

LES ECHOS D'ENTRECHAUX

FLORENCE LAROCHE NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Malgré des conditions bien particulières, la rentrée des classes s'est bien passée. Les enseignants et les enfants étaient heureux de retrouver leur école et leurs amis !!

Nous avons 4 classes à l'école pour un effectif de 88 enfants.

C'est Mme Laroche Florence qui reprend la direction de l'école.

Nous accueillons une nouvelle enseignante Mme REYNAUD Anaïs qui complète le mi-temps de Mme MATHEVET Hélène et fait la décharge de la directrice la journée du mardi.

Mme TENON Angélique accueille dans sa classe les PS-MS-GS avec 23 élèves, Mme VIAL Céline les GS-CP-CE1 avec 19 élèves, Mme LAROCHE Florence et Mme REYNAUD Anaïs les CE1-CE2 avec 21 élèves, Mme MATHEVET Hélène et Mme REYNAUD Anaïs les CM1-CM2 avec 25 élèves.

Comme chaque année, l'école bénéficiera d'une intervenante en musique, Mme DUCHE Laurie, pour les classes de l'école élémentaire. A partir du mois de janvier, un intervenant sport, Mr FERRAND Jean-Pascal, interviendra sur les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.

Nous espérons aussi retourner prochainement à la bibliothèque d'Entrechaux par roulement le vendredi matin.

Les élections des parents d'élèves auront lieu les 9 et 10 octobre.

Nous espérons que cette année scolaire soit moins perturbée que celle de l'année dernière et que tout se passe au mieux pour toute l'école.



RESTAURANT SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS POLICHINELLE

La rentrée au Centre de Loisirs et à la cantine s'est bien passée. Nous tenons à vous informer que nous appliquons toujours le protocole COVID 19. Nous respectons avec le plus grand soin le protocole envers vos enfants : désinfection approfondie des locaux avec des produits antiviruses, gestes barrières, lavage des mains renforcé, etc...

En ce qui concerne la cantine, les parents qui ne travaillent pas doivent contacter Anne pour inscrire leur enfant à la cantine, car cette année il y a beaucoup d'enfants et les places sont limitées à 68 places. Donc, la priorité reste aux enfants dont les parents travaillent et ensuite en fonction des places disponibles.

Suite à la demande de nombreux parents, la Mairie a acheté un logiciel ARG Famille. Celui-ci sera mis en place à partir du 2 novembre 2020, à la rentrée des vacances de la Toussaint. Une réunion obligatoire aura lieu vendredi 9 octobre 2020 à 18h30 à l'école d'Entrechaux afin de vous expliquer le fonctionnement du logiciel. Un livret mentionnant vos identifiants et votre mot de passe pour vous connecter sur ARG famille vous sera remis. (ce logiciel est très simple pour réserver vos repas cantine et vos places au centre de loisirs).

Anne sera à votre disposition par téléphone (à communiquer) en cas de problèmes ou de difficultés. Notez bien la date de la réunion : le 9 octobre 2020.

La cantine (le personnel et les enfants) remercie Marc BONFILS, Alexandre ROUX, Simon LELIEVRE et Charles MOURET qui ont fait des dons : melons, raisin blanc et noir, pommes.

Nous vous informons que les repas sont cuisinés sur place avec des produits frais et + de bio. Même le pain est bio, façonné par notre boulanger Yohan VALENTIN. Vous pouvez remarquer que sur les menus nous avons rajouté des pictogrammes.

Info garderie : Fournir un goûter à votre enfant.

Respecter les horaires le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h00 précise.

BIBLIOTHEQUE MARY GLASGOW

La bibliothèque Mary Glasgow souhaite évoluer, devenir plus attractive et satisfaire le plus grand nombre d'entre vous. Pour ce faire une étude vient d'être lancée afin de déménager la bibliothèque dans un lieu plus visible et accessible, de modifier son aménagement intérieur pour la rendre plus chaleureuse et attrayante, vous proposer de nouveaux supports (revues, musiques, vidéos...), de nouveaux horaires, de nouveaux tarifs et des animations. Ces réflexions sont menées en interne mais également avec l'appui du Service Livre et Lecture du conseil Départemental et de la communauté de communes Vaison Ventoux.

Certains objectifs nécessiteront bien évidemment plus de temps pour leur mise en oeuvre mais nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement de l'avancement (ou non) de ceux-ci.

D'ores et déjà afin de permettre aux actifs, retraités ou jeunes d'accéder à la bibliothèque, nous avons étendu nos horaires d'ouverture à certains jours ou tranche d'horaire.

Les nouvelles heures d'ouverture : (en gras les changements)

Lundi : **10h-12h**

Mercredi : **10h-12h / 16h-19h**

Vendredi : 9h-12h **réservé aux écoles maternelle et primaire pendant les périodes scolaires**

Ou **10h-12h tout public pendant les vacances scolaires**

Samedi : 10h-12h le 1er samedi de chaque mois soit pour 2020

Les samedi 03/10, 7/11 et 5/12.

Nous avons également adapté nos tarifs afin de les rendre plus accessibles aux jeunes et aux personnes à revenus faibles.

Les nouveaux tarifs : moins de 18 ans : Gratuit Adultes : 13€ (inchangé)

Tarif réduit pour adulte : 7€ (sur présentation des justificatifs : demandeur d'emploi, personne au chômage partiel, personne non imposable, bénéficiaire du RSA, ASS ou AAH)

Le paiement se fait exclusivement par chèque.

Un budget d'acquisition de 1€/an et par habitant a été acté pour l'achat de nouveaux livres.

Vous trouverez régulièrement les nouveautés mises en rayon sur le compte Facebook de la mairie et sur le site internet. Vous recherchez un livre ? N'hésitez pas à contacter par téléphone ou par mail Rachel LELIEVRE, qui saura vous dire si nous disposons de celui-ci sur place, ou à défaut, le réserver auprès de la bibliothèque départementale ou l'acheter rapidement si celui-ci est récent.

Entamé par le précédent conseil municipal, un laborieux travail de fond est réalisé par Rachel depuis plusieurs mois, pour alléger les rayons, renouveler le catalogue et donner plus de visibilité aux livres proposés. **Les nombreuses bandes dessinées qui ont été retirées des rayonnages vous seront proposées gratuitement durant tout le mois d'octobre, sur place à la bibliothèque.** N'hésitez pas à venir voir et prendre ce qui vous intéresse. Enfin la bibliothèque souhaite vous proposer des revues hebdomadaires / mensuelles ou trimestrielles. Nous allons donc rapidement nous abonner à 2-3 revues qui seront mises à votre disposition. Si une revue vous intéresse particulièrement, n'hésitez pas à nous la suggérer; nous ne satisferons pas tout le monde mais nous pourrions inciter quelques nouvelles personnes à adhérer !

Ces revues représentent un coût important pour une bibliothèque et un petit village comme le nôtre. C'est pourquoi nous faisons appel à tous les Entrechalais(es) abonné(e)s à ce jour à une revue, et leur demandons, s'ils le souhaitent, de nous donner leurs revues, en bon état, après lecture afin que nous les partagions avec tous les adhérents. Il s'agit de revue à thème (animaux, cuisine, sports, voyage...) ou de culture générale, d'histoire, d'environnement, de loisirs ou de revues enfants ou ados ... Nous comptons sur vous et espérons vous voir rapidement dans votre bibliothèque. **Pour nous contacter :**

Tel de la bibliothèque : 04.90.46.03.15 aux heures d'ouverture du public

Mail de la bibliothèque : bibliotheque.entrechaux@wanadoo.fr

INCENDIE DU 15 AOUT 2020

Un important feu de forêt s'est déclaré samedi 15 août 2020 vers 15 h 30 à proximité de Faucon, Saint-Romain-en-Viennois et Entrechaux. 200 pompiers du Vaucluse étaient mobilisés sur place et près de 200 autres des départements voisins sont venus les rejoindre. Sept avions : cinq Canadairs et deux DASHs ont survolé les flammes pour tenter d'attaquer le cœur de l'incendie. Le camping des 3 Rivières a été évacué. Les réfugiés ont passé la nuit dans la salle polyvalente d'Entrechaux où Alexandre ROUX, Maire, et l'équipe municipale les accueillait. A 23h Hervé et Patricia REGE, épiciers du village ont rouvert leur boutique pour ravitailler les campeurs. A une heure du matin la Croix Rouge arrivait à la salle polyvalente pour apporter des lits de camp. La blanchisserie «La Provençale» de Vaison la Romaine apportait des draps et des serviettes de bain. Le camping du Bon Crouzet prêtait une machine à café. Les campeurs ont pu réintégrer le camping dimanche matin après avoir pris leur petit déjeuner offert par la municipalité d'Entrechaux. Le feu a été maîtrisé après avoir détruit 130 hectares de forêt entre le Vaucluse et la Drôme.

Tina BOHAN-GOFFOY INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT

Tina BOHAN-GOFFOY est anglaise. Elle a fait ses études à Londres. Son diplôme d'infirmière en poche, Tina a travaillé dans un hôpital militaire en Arabie Saoudite, puis elle a voyagé dans le monde entier. De retour en Angleterre, elle a obtenu un Master en cancérologie et soins palliatifs et a exercé en secteur hématologie-cancérologie ainsi qu'en tant de chef de service pendant plus de 20 ans. Ensuite Tina a vécu à Liège en Belgique pendant 6 ans où elle a travaillé en soins palliatifs. Pour finir, elle s'installe en France, à Entrechaux. Elle a travaillé à l'hôpital local du Buis, en intérim sur Carpentras, Avignon, Sorgues et en libérale dans les Baronnie depuis 11 ans. Tina est passionnée et dévouée, aime son métier et mettre ses compétences au service d'une meilleure qualité de vie et de soutien pour ses patients.

Vous pouvez contacter Tina au 06 24 83 67 63 ou par mail : tina.goffoy@sfr.fr

BOHAN-GOFFOY Tina
Infirmière diplômée d'Etat

CONTACT
☎ 06 24 83 67 63
✉ tina.goffoy@sfr.fr
📍 84340 Entrechaux

SPÉCIALISATIONS
Cancerologie
Soins palliatifs
Soins à domicile

POQUET'S
= Façadiers =

**FAÇADE ISOLÉ - MAÇONNERIE
CARRELAGE**

07 85 46 52 73 - 84340 ENTRECHAUX
joseluispoquet3@gmail.com

INTERVIEW AVEC LE MAIRE ET LES CONSEILLERS SORTANTS

Quelques mois après l'investiture du nouveau Maire et de ses conseillers à la mairie d'Entrechaux, nous avons rendu visite au Maire et aux Conseillers Municipaux sortants afin de récolter leurs impressions de fin de mandats. Ces petites entrevues ont été des moments bien sympathiques, ponctués d'éclats de rires et d'émotions, que nous avons souhaité partager avec vous.

Gaby FAYEL

Après une brève hésitation, Gaby FAYEL nous accorde ce petit interview sur ses 37 ans de fonctions à la mairie : cet homme modeste n'aime pas être mis sous les projecteurs. Quand nous lui demandons comment il s'est lancé dans la politique, Gaby FAYEL, 1er Adjoint depuis 1995 et Chevalier de l'Ordre du Mérite, rétorque que de la politique, il n'en a jamais fait. Il s'est engagé en 1983, aux côtés de Xavier BERNARD pour rendre service et pour apporter sa pierre à l'édifice du développement de son village.

Gaby est né de parents agriculteurs à Entrechaux et a tout naturellement choisi de suivre leurs traces en travaillant dans le cadre familial. Ce grand sportif excellait en rugby, en judo et en marche commando, ce qui lui a permis de signer avec l'armée pendant 20 ans, de participer à de multiples compétitions au niveau national, et d'être décoré de la Médaille d'Or du Service Militaire Volontaire. Malgré toutes ces activités, il a donné une grande partie de son temps pour s'occuper notamment des Commissions Agriculture et Urbanisme. Il a particulièrement aimé être en charge de la restauration de l'Eglise Saint-Laurent au Château : "C'était un grand chantier et Zaza m'a donné beaucoup de liberté pour ce projet. On a fait le choix de garder la partie écroulée du toit visible, ce qui n'a pas facilité le travail. Cela me ferait énormément plaisir si la future génération arrivait à sécuriser le chemin d'accès et à donner une nouvelle vie à ce patrimoine."

Forcément nous lui posons la question que beaucoup de gens se posent : pourquoi ne s'est-il pas présenté en tant que maire pour les élections de 2020 ? Pour certains c'était presque une évidence ! Il admet : "D'être maire pour mon dernier mandat aurait effectivement été un bel aboutissement après tant d'années et si la place avait été libre en 2008 ou en 2014, je me serais probablement présenté. En 2020 en revanche, j'ai pensé, non sans quelques regrets, qu'il était temps pour moi de me consacrer à autre chose."

Ainsi Gaby est toujours très occupé : quand il n'y a plus de pizzas à faire au camping pour sa fille Carine, il aide Fanny, son autre fille dans l'exploitation agricole ... à moins qu'il ne soit en sortie avec sa femme Geneviève et ses amis du club de Quad.

Nous te remercions Gaby pour ces 37 ans de services rendus à ta commune, pour l'investissement de ton temps et de ta personne durant ces 6 mandats. Tu l'as fait en toute simplicité, avec beaucoup de sincérité et en suivant toujours le principe qui te caractérise : "j'ai signé et je dois assumer en faisant ce qu'on me demande de faire ... et en le faisant bien."

Claude BONTOUX

Déjà en 1983, Claude BONTOUX avait été sollicité par Xavier BERNARD et André MEYER pour rejoindre leurs listes respectives, mais étant très occupé par sa vie professionnelle et ses enfants en bas âge, il avait préféré décliner. C'est donc en 1989 qu'il a accepté la nouvelle demande de Zaza et puis c'était partie ... pour pas moins de 31 ans !

Claude était alors employé au service informatique à la Centrale des Titres de Vaison la Romaine. C'est donc tout naturellement que, lorsqu'il s'est vu attribuer la gestion de la Revue Municipale, il n'a pas hésité à informatiser celle-ci dès son 1er mandat. Durant le 2ème, il a continué avec le secrétariat de la mairie. Et comme, lors de son 3ème et 4ème mandat, il était Président de la Commission des Ecoles, de la Bibliothèque et de la Culture ... et bien, il a aussi informatisé l'école en installant des ordinateurs dans les classes et dans la foulée même la bibliothèque avec un logiciel spécialisé dans lequel il a fallu saisir chacun des 16.000 livres avec leurs notices. C'est donc peut-être parce qu'il n'y avait plus rien à informatiser que Claude, en tête de la Commission Bâtiments Communaux pour son 5ème et dernier mandat, a suivi de très près la construction de la nouvelle école maternelle ...

Claude nous raconte en souriant : "Je me souviendrai toujours de la campagne électorale de 1995 ! J'étais hospitalisé pour la greffe d'un rein à Saint-Etienne lors de la prise de photo de groupe et on avait fait appel à Jean Paul GUINRAND pour qu'il prête son corps et pose à ma place. Le photographe a ensuite collé ma tête sur cette image et on avait fait courir le bruit qu'un hélicoptère m'avait transporté de Saint-Etienne juste pour la photo. Certains villageois y croient encore !" Puis il ajoute : "Je remercie la mairie qui m'a rendu un grand service en 2003 lorsque j'ai dû arrêter de travailler pour des raisons de santé. Mes fonctions m'ont permis de voir des gens et de m'occuper ; ça m'a fait énormément de bien, et vraiment aidé à remonter la pente."

Permetts-nous de te remercier à notre tour, Claude, pour cette générosité et ce courage que tu as mis à l'oeuvre durant tous ces mandats et en tant que 2ème adjoint. Malgré des soucis de santé, tu étais toujours au service des autres et tu as réalisé un travail énorme, notamment pour les enfants d'Entrechaux. Avec un peu plus de temps libre, nous aurons peut-être le plaisir de te croiser plus souvent en balade dans ton MGB.

Dany LEFEBVRE

Après s'être pris deux fois "une veste contre Zaza" (lors des élections de 1983 sur la liste de André MEYER et celle de 1989 avec Christian GELY), Dany LEFEBVRE est rentrée au Conseil à la demande de Xavier BERNARD et Charlys BAYLE en 1995.

Ce petit bout de femme, toujours très énergique, tient à préciser qu'elle était à l'époque la seule véritable Entrechalaise (de naissance) au Conseil et nous confie que c'est avec beaucoup de plaisir que pendant 25 ans elle s'est investie pour le bien de son village. Dany, qu'on appelait à la mairie aussi "Madeleine", comme les biscuits faits-maison qu'elle apportait parfois aux employés, était 3ème Adjointe au Maire et présidait la Commission Gestion des Locaux Communaux, Cimetière, Fleurissement et Salle Polyvalente. Elle endossait aussi le rôle de Miss Apéro pendant toutes ces années.

Pour Dany, le mariage de sa fille, Jocelyne, qu'elle a eu l'honneur de célébrer le 18 juillet 1998 restera un souvenir exceptionnel : "J'étais très fière d'y être parvenu sans pleurer, car c'est un évènement très émouvant pour une mère ... mais il faut dire que je m'étais entraînée pendant plusieurs semaines en répétant les textes et j'avais donc assez pleuré avant l'arrivée du grand jour !"

Mais elle se souvient aussi des moments plus difficiles comme cette fois où elle était appelée, ensemble avec Cathy CHARLES, à accompagner les perquisitionneurs pour passer au peigne fin une maison sur la commune dont les propriétaires étaient suspectés de trafic de tous genres. "Cette fouille a duré plusieurs heures, c'était impressionnant et même un peu angoissant, mais il fallait répondre présent dans les mauvais moments comme dans les bons".

C'est avec tristesse que Dany a quitté la mairie, mais elle estime qu'il faut savoir laisser la place aux jeunes, à qui elle souhaite bon courage. Nous te remercions, Dany, pour ton dévouement durant ce quart de siècle. Toujours à l'écoute des autres et prête à rendre service, la gentillesse qui te caractérise nous manquera beaucoup ... tes apéritifs et tes pots de l'amitié aussi d'ailleurs !

Max AILLAUD

Qui ne connaît pas Max AILLAUD ? D'abord facteur à Marseille, il a ensuite travaillé pour la Poste à Paris, à Istres, puis Carpentras (et nous en passons quelques-unes) avant de terminer sa carrière comme receveur à Mazan ! Pour nous Entrechalis, Max AILLAUD est surtout l'un des conseillers municipaux aux côtés de Xavier BERNARD entre 1995 et 2020.

Il a très bonne mine le Max, quand nous le rencontrons pour recueillir quelques impressions sur ces 25 années de services rendus au village où il est arrivé en 1986. "Je l'espère bien", répond-il promptement à notre compliment, "je reviens tout juste d'un petit séjour en Corse, une région que j'aime particulièrement et où j'ai pris du repos et du bon temps avec ma femme et des amis". Voilà donc comment il occupe son emploi du temps depuis qu'il a quitté ses fonctions.

Au cours des 4 mandats, il était Président des Commissions du Bulletin Municipal, de la Voirie Communale, des Bâtiments et du Matériel. Il nous confie être très heureux d'avoir pu participer, notamment au travers de son rôle de délégué au Syndicat Mixte du Mont-Ventoux à certaines constructions et au développement du village. Il cite comme exemples la construction de la salle polyvalente ou encore l'extension du Quartier du Plan.

Mais Max était aussi le Président et porteur du Comité des Fêtes. Il se souvient entre autres des Fêtes des Vendanges, des Rallyes du 1er Mai, les débuts de la Fête du Taureau et les Aïoli Monstres organisés avec l'aide de la Société de Chasse ... et des parties de rire bien évidemment ! Il admet qu'il y a quelques années, il était plus facile d'enthousiasmer et de mobiliser les Entrechalais qu'aujourd'hui, mais il est confiant : "Si ce nouveau Comité de Fêtes, qui semble être composé de gens très motivés, trouve un juste équilibre entre les anciens et les jeunes de la commune, et arrive à proposer une diversité d'animations pour tous âges, il parviendra à redynamiser le village et la vie festive".

"Maxou" nous a marqué par son humour et sa bonne humeur sous toutes circonstances, sans perdre pour autant l'efficacité dans ses missions ou la pertinence dans ses propos. Par ses conseils précieux et sa convivialité, il a aidé plus d'une nouvelle recrue à se sentir à l'aise dans l'équipe. Merci Maxou, pour toutes ces années d'investissement et pour ton implication active dans la vie festive de la commune.

Gilbert HOOGSTOEL

Né à Alger, Gilbert HOOGSTOEL est arrivé à Entrechaux lorsqu'il avait seulement 9 mois. Il a grandi au village et très tôt, il s'est activement lancé dans la vie politique et s'est même présenté à 2 reprises contre Xavier aux élections du Conseil Régional. Pas rancunier après ses défaites, il a accepté l'invitation de ce dernier à rejoindre le Conseil Municipal en 2001.

A ce moment-là, il faisait déjà partie du Comité des Fêtes et il aidait à organiser des événements comme le Tour Cycliste Junior Sud PACA, le Vide-grenier ou la Fête du Taureau. A ce sujet il ajoute : "Heureusement, il n'y a jamais eu de blessés pendant toutes ces années, parce que on doit l'admettre, au niveau de la sécurité, c'était parfois un peu juste."

Au sein du Conseil il était Président de la Commission Electrification rurale, Eclairage public et Eau potable ainsi que Délégué au syndicat RAO. Gilbert tient à souligner la bonne entente au sein du Conseil : " Même si les sujets étaient le plus souvent sérieux et que tous n'étaient pas toujours (voire rarement) d'accord, il y avait une très bonne entente, de l'entraide et une belle convivialité."

De l'humour, il n'en manque pas, le Gilbert ! Dans nos rangs il se chuchotait que Gilbert avait activement milité pour le parti communiste quelques années auparavant, mais ça ne l'a pas empêché de se présenter devant Zaza en costume de Louis XIV le jour son mariage.

Quand nous lui demandons son ressenti personnel à la fin de ces 3 mandats, il répond sans hésiter et avec un peu d'émotion quand-même, qu'il en tire une certaine fierté, car tout simple ouvrier qu'il était, il a pu participer à la gestion de sa commune et appris beaucoup de choses.

Gilbert, nous te remercions pour toutes ces années de contribution à ton village, pour ta disponibilité et ton efficacité dans tes missions ... sans bien sûr oublier ton légendaire franc-parler lors des réunions.

Xavier BERNARD

Notre série d'interviews se termine avec celui de Xavier BERNARD, surnommé "Zaza" ou l'homme qui depuis 37 ans a consacré tout son temps au bien-être des habitants du village en tant que Maire. Nous passons un très agréable moment pendant qu'il parle de ses débuts, de ses responsabilités, de ses satisfactions et de ses moments difficiles.

"J'ai fait ma première campagne électorale en 1977 lorsque j'étais candidat en tête de liste contre Paul GUINTRAND. Contrairement à aujourd'hui, les listes étaient fortement politisées et ma liste de gauche a été battue par la liste opposante, plutôt centriste voire de droite ... mais c'était bien la dernière fois ! En 1983,

je me suis à nouveau présenté, cette fois-ci contre André MEYER et plusieurs conseillers sortants et j'ai été élu Maire avec 10 conseillers de ma propre liste et 4 de la liste d'opposition."

Xavier se souvient : " A l'époque, Entrechaux comptait 724 habitants et avait été administré avec ce qu'on appelle une "gestion de bon père de famille" : mes prédécesseurs menaient les affaires courantes de gestion et d'entretien, la commune n'était pas endettée et en bon état. Le dernier chantier avait été la nouvelle mairie, d'ailleurs tout fraîchement inaugurée ... mais globalement il y avait assez peu d'investissements."

Au fur et à mesure des mandats, ce jeune Maire s'est donc imposé comme étant "le Maire bâtisseur". Il tenait à s'occuper personnellement du budget et son élection au Conseil Général en 1985 lui a permis d'être au courant des aides auxquelles la commune pouvait prétendre et lui a ouvert pas mal de portes. Parmi ses grands projets il cite l'acquisition et la restauration de l'ancien presbytère pour y aménager la bibliothèque et les 3 logements au-dessus (incité par le premier don de Mary GLASGOW et l'énorme investissement de Denise De WECK), le réaménagement du village, les équipements sportifs comme le tennis et la piste du bi-cross, la restauration de l'Eglise Saint-Laurent ou encore la construction de la salle polyvalente et puis de la nouvelle école maternelle. N'oublions pas l'extension de l'école primaire, les ateliers municipaux et 7 garages, le nouveau Chemin de Saint-Michel, le recalibrage du Chemin du Cimetière et de la Route de Faucon. " Ce qui m'a énormément marqué en tant que Maire débutant, c'est qu'il nous a fallu plus d'un mandat pour élargir le Chemin du Cimetière !"

Ce qui lui plaisait le plus dans cette fonction ? "Voir tout ce qu'on peut faire pour un petit village (sous-équipé à l'époque), en négociant, en achetant des terrains et en acquérant cinq maisons de village." Non sans une certaine fierté il souligne que Entrechaux, avec ses 8 logements sociaux, 14 logements communaux à vocation sociale (plus 2 en cours de réalisation), est l'une des rares communes à en posséder autant, sans parler des 2 commerces et des 2 bureaux. "C'était ma ligne directrice : équiper le village, investir pour le futur et ainsi gagner en autonomie financière."

Le regard de Xavier s'assombrit lorsqu'il nous parle des moments difficiles. A deux reprises il a eu la triste mission, en pleine nuit, d'aller annoncer aux parents le décès de leur enfant ... Il se rappelle que, pour se donner le courage nécessaire et tout au long du trajet, il pensait aux maires en fonction entre 1914 et 1918, pour qui c'était un devoir de tous les jours. Et tout comme chacun des cinq conseillers sortants que nous avons rencontrés, Xavier a une tendre pensée pour Charlys BAYLE et Robert BEGUE, décédés en 2007 et en 2017 pendant leurs mandats. C'est terrible de perdre deux amis et véritables bras droits, des hommes sur lesquels je pouvais m'appuyer sans aucune réserve. Les terribles inondations de septembre 1992 ont également marqué son 2ème mandat.

Xavier tient à nous dire qu'il a toujours eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à travailler avec ses conseillers. En 37 ans, il affirme n'avoir jamais eu de conflit majeur avec ses adjoints : "Il y avait une bonne entente et nous avons toujours travaillé main dans la main ... ils se sont beaucoup investis et j'avais en eux une confiance sans limite." Il admet que, malgré s'être préparé à son retrait, il a eu beaucoup de mal à laisser le personnel, que ce soit administratif ou technique, qu'il a vu pratiquement tous les jours, pour certains pendant plus de 30 ans. "Le personnel administratif était pour moi une deuxième famille."

Mais une page se tourne et une nouvelle s'écrit. Nous demandons à Zaza quel conseil il aimerait donner à la nouvelle équipe. Sans hésiter il nous répond : "Je conseillerai d'utiliser tous les moyens possibles pour réguler le nombre de résidences secondaires, d'être maître de la situation au niveau des familles qui s'installent. Il faut en faire une priorité, car c'est important pour continuer à faire vivre le village et maintenir l'école."

Nous te remercions Zaza, pour ce précieux conseil comme pour tous les autres. Pendant toutes ces années et sans relâche, tu as été un Maire très dévoué, juste et profondément humain qui a pleinement assumé ses devoirs comme ses choix. Mais qui pourrait mieux te rendre hommage que la plus ancienne de tes conseillères, Dany LEFEBVRE, comme elle l'a fait lors de ta dernière cérémonie des vœux :

« C'est à ton sens des responsabilités, à ton esprit d'initiative, et bien sûr à ton dévouement, toi qui a dépensé sans compter ton temps au service des autres que, au-delà de ma personne, la commune d'Entrechaux tient à témoigner sa reconnaissance.

Je rends hommage à ton travail, à ton intégrité et au souci permanent que tu as eu tout au long de ces années, d'assurer aux habitants d'Entrechaux une vie paisible et agréable.

Je mesure mieux aujourd'hui après 25 ans de mandat à tes côtés quels ont dû être ton courage et tes sacrifices pour assumer, sans relâche et sans jamais faillir à ton devoir, une tâche aussi difficile et contraignante pendant une aussi longue durée.

Je suis chargée par le personnel communal de te témoigner toutes leurs reconnaissances et leurs remerciements. Ils ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi et après ton départ ils resteront toutes et tous un peu orphelins. Ils te souhaitent une bonne continuation...

Je ne terminerai pas sans associer à cette soirée tous les conseillers municipaux qui au cours de ces 37 années t'ont accompagné dans ta longue marche au service de notre village et sans avoir une pensée émue pour ceux qui parmi eux nous ont malheureusement quitté.

ZAZA je peux t'assurer qu'aujourd'hui Entrechaux est fier de toi et au nom de tous les Entrechalais et Entrechaloises, je te dis « MERCI » (Dany)



Claude BONToux, Gilbert HOOGSTOEL, Gabriel FAYEL, Xavier BERNARD, Dany LEFEBVRE, Max AILLAUD.

HISTOIRE DU VILLAGE

Notre village, pendant le Moyen-Age et de 1185 à 1789, connaîtra quatre dynasties de seigneurs : celle des du Puy, des Guiramand, des Fogasses et des d'Ailhaud.

1. Les du Puy (1185-1419). Les premiers seigneurs furent d'abord vassaux des comtes de Toulouse, (Raymond V, VI et VII). Ils se sont trouvés au cœur des affrontements avec les évêques de Vaison. En effet, les évêques ont été longtemps, eux aussi, de vrais seigneurs, avec des fiefs et des revenus (la dime) considérables. En 1187 l'évêque a été chassé de Vaison. Il se réfugia au château d'Entrechaux juste inauguré et sera finalement emprisonné. Le même affrontement armé se répètera en 1195.

Peu après, à l'issue de la croisade des Albigeois (1209-1244), le territoire du marquisat de Provence, où se trouve Entrechaux, n'appartiendra plus aux comtes de Toulouse. Ils sont accusés de complicité avec les hérétiques. Le marquisat sera dévolu aux papes, en 1274 et deviendra alors le *comtat Venaissain* (capitale : Pernes, puis Carpentras). Le reste de la Provence sera le *comté de Provence*, vassal des comtes de Barcelone. A la fin de la dynastie Du Puy, les papes seront installés à Avignon (1305-1376). Ils apporteront une prospérité artistique, financière et immobilière au Comtat. Ce furent de nombreux prieurés, monastères et chapelles, avec un aqueduc à Carpentras et, à Entrechaux, des remparts et le pont sur l'Ouvèze.

En 1419, l'évêque rachète sa part de seigneurie et met fin, définitivement à la co-seigneurie. Le pape fait vendre.

2. La dynastie des Guiramand (1490- 1631) sera liée aux guerres de religion. Les paysans seront les premières victimes : destructions des fermes et des récoltes, passages successifs des armées des deux religions sur leurs terres. La famine régnait et les familles étaient divisées. La volonté était non pas de vaincre, mais de se détruire. S'ajoute en fin de période un froid très exceptionnel, un tremblement de terre, la peste et la vérole.

Le Lubéron avait inauguré les persécutions religieuses à l'encontre les *vaudois* (Mérindol 1545), précurseurs du protestantisme, secte pacifique proche de la Bible.

La France fut à feu et à sang pendant plusieurs décennies. En 1563, le seigneur Claude de Guiramand, ouvrit la « porte de fer » du château aux protestants qui massacrèrent alors une quarantaine de personnes et pillèrent le village. Plus tard, en 1577, son fils sera surpris par un soldat protestant qui ouvrit la même porte. Les Huguenots occupèrent cette fois-ci le château pendant cinq mois et firent face à un siège de plus de mille fantassins catholiques. A leur tour, les assiégeants furent assiégés par des troupes protestantes venues de l'extérieur. Les huguenots partirent après le versement d'une forte rançon. Entre temps avait eu lieu la St Barthelemy.

3. La dynastie des Fogasses (1631-1761) fut la plus somptueuse. Balthazard, le premier de la dynastie, pour son mariage, remonta le Rhône pour rechercher son épouse à Lyon. Les fêtes durèrent 22 jours. Chaque invité avait valet et femme de chambre à son service, avec laquais et carrossier. L'aménagement du château d'Entrechaux fut également somptueux : pour apporter les meubles il fallut vingt journées de mulet et trois voyages. Les acquisitions foncières du seigneur furent nombreuses, « depuis le ciel jusques aux abîmes ».

La famille était de grand renom politique et religieux : il y eut un évêque et un recteur. Un autre reçut, à Avignon, Louis XIV et la duchesse de Montpensier qui venaient de traverser le pont St Bénézet.

4. La dynastie de d'Ailhaud, sur trois générations, fut la plus brève (1761-1789). Elle sera bâtie sur la découverte, par le grand-père Jean, du *remède universel*. Son deuxième fils, curé, acheta le fief d'Entrechaux pour en faire une baronnie. Il commercialisera le remède miracle en Europe et, grâce aux missionnaires, dans les colonies. Il obtint des licences accordées par le roi et utilisa les journaux pour faire de la « réclame ». La fortune familiale sera considérable en placements financiers, terres, fermes, maisons, immeubles à Paris, Aix, Malaucène, etc. Son frère lui succède, puis le fils de celui-ci, Jean-Pierre Gaspard., qui sera le dernier de la dynastie. Marié à une nièce du philosophe Condorcet, il ruinera famille et belle-famille. Il sera mis en prison par Louis XVI, à la Bastille, entre novembre 1785

et janvier 1786 pour faillite frauduleuse. En 1789, il désertera Entrechaux et son château, et sera considéré comme *noble émigré* hors de France. Il ne donnera de ses nouvelles que cinq ans plus tard, après les deux pillages du château survenus en 1792. Par un procès, son épouse obtiendra la séparation de biens. L'Etat le remboursera du préjudice immobilier. Il mourut en 1800. Sa famille vendra le reste du château en 1803 à un élu du village, Esprit Barnabé Charrasse.

(Notons que les propriétaires suivants du château furent M de Montfort, maire de Vaison, puis, en 1847, le curé d'Entrechaux Antoine-Laurent-Philippe Dumont).

Alain Fauqueur

d'après « les riches heures du village d'Entrechaux »

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

La première activité du nouveau comité des fêtes fût un franc succès !

Pourtant, la mise en place n'a pas été des plus faciles !

Pourrions-nous proposer une fête cette année ? Dans quelles conditions sanitaires ? Quelles seraient les précautions à prendre ? De quelles autorisations aurions-nous besoin ? Jusqu'au bout, les questions se sont posées...

Malgré toutes ces difficultés, la fête du 8 août a été une réussite !



Le matin, sur la place de l'église, nous avons eu le plaisir de regarder danser, mais aussi de danser avec Duo Hob. Ce couple de danseurs professionnels nous a été proposé par la CCVV. Quelle belle découverte ! Ils sont jeunes, talentueux et tellement sympathiques !

Le soir, c'est le groupe "les petits cochons" qui a assuré l'animation musicale sur la place. C'était gai, festif, et d'une belle qualité sonore.

Les choix musicaux étaient parfaits, et malgré l'absence de "bal", covid oblige, j'ai vu bien des pieds danser sous les tables !

Aurélien du bistrot, Anita de l'Oiseau du Paradis, Roberto et ses pizzas ont régalié les participants, installés sur les tables devant les musiciens.

Le public, malgré les conditions difficiles, a

joué le jeu et est venu en nombre. Les entrechalais étaient là, heureux de se retrouver et de passer du bon temps ! Merci à eux !

Pour la suite, et bien... Les idées fusent !

Le comité va se réunir en AG, afin d'organiser au mieux les diverses manifestations, avec le concours des associations du village et de ses commerçants.

Déjà, nous pouvons annoncer le traditionnel vide-grenier, prévu cette année le 11 octobre.

En projet une soirée à thème avant fin 2020, ainsi qu'un marché de Noël.

Sous réserve évidemment des autorisations, covid oblige toujours....

Notre comité est toujours ouvert aux nouveaux adhérents, les idées et les bras sont les bienvenus !

Réunion des adhérents le vendredi 25 septembre à 18h30 à la salle des associations (au-dessus de l'ancienne poste !) En espérant vous y voir nombreux,

INTERCALLIS

Le rallye automobile

Le premier rallye automobile organisé par Intercallis s'est déroulé avec grand succès dimanche 13 septembre. Cela faisait longtemps que Jean-Pierre Blanc avait cette idée en tête : organiser un parcours presque uniquement constitué de toutes petites routes que même les gens du coin ne connaîtraient pas bien ou pas du tout. Pas un rallye de vitesse donc, mais plutôt un rallye d'escargot afin d'admirer le paysage. Sur le trajet, quatre arrêts avec des commissaires qui poseraient des questions sur la route que les participants viendraient de faire. Intercallis a décidé de tenter le coup.

Quand on organise un événement nouveau, on est toujours inquiet : y aura-t-il du monde intéressé ? A-t-on passé beaucoup d'heures de préparation pour ne voir que deux voitures oser tenter le challenge ? A 8 heures et demie, sur la place de l'église, des tables et des chaises sont installées pour recevoir les éventuels candidats. Le masque au visage, la bouteille de gel à nos côtés, on attend un peu crispés sans trop se parler. Le départ est prévu pour neuf heures. Soudain, deux voitures s'arrêtent. Tous les regards se fixent sur leur arrivée et très bonne nouvelle, les passagers sont là pour s'inscrire. Le temps de remplir les fichiers, une troisième puis une quatrième voiture se gare. On aurait été très contents avec dix voitures mais on en a eu seize ! Très belle réussite pour une première. On était ravis.

Les participants étaient de tous les âges. Avec le pilote et le co-pilote étaient venus des membres de la famille ou des amis. En tout plus de cinquante personnes. Dès qu'ils avaient reçu leur itinéraire, un ticket leur était donné pour qu'ils aillent prendre un café chez Aurélie. Tout le monde a apprécié ce geste et était de très bonne humeur. Le temps était de la partie. Puis Jean-Pierre a annoncé aux pilotes de s'installer pour le départ qui aurait lieu toutes les deux minutes.

Deux heures plus tard au sentier des Piboules, on a retrouvé au compte-goutte toutes nos brebis avec leurs véhicules même la vieille Mini Cooper qui a dû s'arrêter deux fois sur la route du col car elle avait eu trop chaud. Quand les points ont été comptés, Jean-Pierre a annoncé les trois gagnants qui ont reçu chacun une cagette avec du vin, du jus de fruits local, des biscuits, des produits locaux et une coupe. Le grand perdant n'a pas tout perdu : pour le consoler, deux bouteilles de vin lui ont été offertes. Ensuite, chacun a sorti son pique-nique accompagné de boissons apportées par Intercallis. La conversation allait bon train. Les participants venus d'Entrechaux, de Sablet, de Mollans, de Vaison, de Caromb et j'en passe, nous ont chaleureusement remercié, et en nous disant au revoir nous ont demandé avec un sourire : à quand le prochain ?

AGENDA : Octobre : Mardi 6 : animation permaculture. Une première pour l'association organisée par un expert conférencier venu de la Drôme. Dans le jardin de Viviane, 109 chemin des pins à Entrechaux. Toute la journée. Les places sont limitées. Chaque participant apporte son pique-nique. Coût pour le stage : 10 euros. Pour en savoir plus, contactez Martine Bogaert par mail : dussuel.martine@gmail.com

Novembre : Mercredi 25 : Introduction à l'aromathérapie par une spécialiste de Beaumont-du-Ventoux. Encore une première. Toute la journée. Théorie le matin et ateliers pratiques l'après-midi. Lieu à définir. 10 euros par participant. Les places sont limitées. Pour en savoir plus, contactez Martine par mail : dussuel.martine@gmail.com

RANDOPASSION84

Une saison bien particulière s'est achevée, une autre recommence et toujours ce vilain virus qui rode.

Mais une certitude, c'est loin des villes, de la foule, que nous l'éviterons !

La nature, la forêt, l'air pur, le sport renforcent notre système immunitaire, c'est pourquoi RANDOPASSION84, association de randonnées pédestres vous attend tous les jeudis après-midi à 13h15, Place de l'Eglise-Entrechaux, Place st Quenin à Vaison pour des randonnées à la demie-journée (2 groupes de niveau) et nous programmons une randonnée à la journée par mois en principe le mardi.

Des randonnées avec accompagnateurs formés, en toute sécurité contenue dans une charte, distanciation physique pendant les randonnées, port du masque pendant les regroupements, covoiturage à trois maxi avec masque...

Visitez le site randopassion84.fr sur-lequel vous trouverez tous les renseignements nécessaires.

Dans une ambiance conviviale nous vous emmènerons dans une nature toujours renouvelée par les différentes saisons...au plus près d'Entrechaux comme plus loin, nous découvrirons ensemble des coins que seul vous n'auriez pas eu l'occasion d'arpenter.

Le sport à tout âge à la portée de tous,

Nous vous attendons au moins pour un essai.

A très bientôt Daniel GUILLET 04 90 65 94 24 / 06 85 01 62 35



TEAM ENTRECHAUX V.H.

Critérium des Cévennes :

Notre équipage composé de Xavier BERNARD et Lucien ARTILLAN va participer au Critérium des Cévennes VHRS les 30 et 31 octobre 2020.

Première sortie de la PORSCHE 911 SC depuis le rallye de Vaison.

Ce rallye de légende se disputera sur 6 épreuves spéciales : St Martial-Sumene : 16 kms ; Le Vigan-

Pommiers : 23 kms ; Arrigas-Mars : 13 kms ; Lassale-Soudorgues : 7kms ; Les 5 cols : 39 kms ; Circuit Kartrix : 2 kms soit un total de 100 kms, avec départ et arrivée à Montpellier.

Bonne route en souhaitant qu'ils porteront haut les couleurs de notre village.



BMX CLUB ENTRECHAUX

Une rentrée pleine de promesses

Nouvelle saison sportive pour le BMX Club ENTRECHAUX.

Après la particularité de la situation depuis le mois de mars, notre association est restée ouverte durant tout l'été afin de permettre à nos adhérents de récupérer les séances manquées pendant le confinement.

7 de nos pilotes ont participé le dernier weekend d'août au Trophée de France de BMX à Mours St Eusèbe. Nos pilotes ont porté fièrement les couleurs noir et jaune. Ainsi, Baptiste PASCAL réussit à atteindre les 1/16^{ème} de finale en 8 ans et moins. Sur nos 4 Benjamins engagés, Noa BARBETTE n'a pu sortir des manches malgré une bonne combativité. Quentin JEAN et Tom CLERAND atteignent eux les 1/8^{ème} de final et échouent aux portes des ¼. Léo VARAINE se hisse jusqu'en ¼ et devient de la sorte pilote national pour l'année 2021. C'est une grande fierté pour notre structure qui place pour la seconde fois un pilote à ce niveau. Le dernier jour de la compétition, Anaïs BOMPARD n'arriva pas à sortir des manches (une 1^{ère} pour elle donc beaucoup de déception mais elle ne doit pas oublier qu'elle est en 1^{ère} année de sa catégorie benjamine) et Clément VARAINE en pupille atteint lui les 1/16^{ème} de final, lui aussi en 1^{ère} année de sa catégorie.

Depuis début septembre, le club propose à nouveau ses créneaux d'entraînement les mercredis après-midi à partir de 13h30 et le samedi à la journée à partir de 10h selon le niveau et l'âge des pratiquants.

Les dirigeants attendent le même engouement que ces dernières années et s'est renforcé d'un encadrement supplémentaire en la personne de Aude FAUCHER. Elle s'est formée auprès de la fédération de cyclisme en début d'année 2020 et accompagnera le coach André sur les groupes du mercredi.

Nouveauté pour cette rentrée, les travaux d'éclairage devraient débiter à la fin du mois de septembre pour être opérationnels à la mi-octobre (avant le changement d'heure). Ces travaux devraient permettre de décaler certains créneaux aux vendredi soir mais aussi la création d'un créneau adulte loisirs, certainement le mardi soir ouvert aux femmes et aux hommes (déjà quelques demandes de la part du public féminin, c'est top !). Ce projet est en partie financé par l'intercommunalité Vaison-Ventoux au 2/3 et le dernier tiers par le club. C'est une charge non négligeable pour l'association après la non attribution pour l'année 2020 de subvention de la part du Conseil Général du Vaucluse.

Côté sportif, les compétitions devraient reprendre à la fin du mois de septembre par le Championnat Régional à Cornillon Confoux. Le Club devrait pouvoir organiser une manche du Trophée d'Automne comme chaque année le Dimanche 1^{er} novembre à Entrechaux. Espérons que la situation sanitaire puisse faciliter cette organisation !!!

Nous souhaitons rappeler malgré tout que la piste de BMX est fermée en dehors des créneaux d'entraînements pour des raisons de sécurité évidentes, liées à la configuration de la piste. Le BMX est une pratique qui reste dangereuse lorsqu'elle n'est pas pratiquée dans de bonnes conditions (équipements spécifiques de protection !). Le club s'efforce de rendre plus accessible cette pratique sportive avec notamment des interventions au sein de l'école avec un éducateur sportif de l'intercommunalité ou en organisant des journées de stage lors des vacances en partenariat avec le Club Jeunes de la Communauté de Communes, ou encore en mettant en place des portes ouvertes pour venir découvrir l'activité. Alors, essayons de respecter notre démarche associative en ne dégradant pas le site et notamment le grillage qui l'entoure. Nous comptons sur la bienveillance de chacun.

LE CLUB DU TEMPS RETROUVE

Avec cette crise sanitaire qui évolue en dents de scie et qui n'en finit pas nous sommes tenus de réévaluer notre calendrier puisque celui prévu dans le bulletin de juillet dernier est désormais caduc.

Bien sûr la rentrée de septembre a eu lieu à la date prévue et pour le moment nos adhérents se rassemblent Salle de la Mairie pour les mercredis récréatifs dans l'attente de l'aménagement d'un nouveau local Salle de la Bibliothèque. Les autres activités internes (Bingo, anniversaires. . .) sont provisoirement annulées.

La sortie à la journée "Bouillabaisse au Cœur de la Camargue" du 7 octobre est annulée. Elle est remplacée par un repas gastronomique au restaurant "Le Saint Hubert" à Entrechaux le 1^{er} octobre. Est maintenu le

voyage dans le Périgord du 20 au 23 octobre. Les voyageurs et les restaurateurs se sont engagés à respecter toutes les règles sanitaires préconisées.

Siel bleu n'est plus en mesure d'assurer les séances de gym douce du vendredi à Entrechaux. Pour les fans de sport il est à noter que Siel bleu a mis en ligne une séance gratuite le mardi à 14 heures www.sielbleu.org Vous pouvez contacter Virginie Tellene. Tel 07 84 94 31 64.

Nous sommes les témoins d'un monde qui change très vite aussi nous formons des vœux pour qu'il devienne meilleur. L'occasion nous est donnée de rendre hommage à Annie Cordy qui chantait avec entrain : *Ça ira mieux demain.* . .



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU CHATEAU D'ENTRECHAUX

Ce 8 août 2020 s'est déroulée l'assemblée générale. La nouvelle adresse de notre association est au 605 Rue du Château. Suite à la demande de la municipalité, l'éclairage nocturne estival a été posé avec les employés municipaux depuis le 11 mai et ce jusqu'au 15 septembre. Le site sera à nouveau éclairé du 15 décembre au 15 janvier prochain. L'association envisage la mise en valeur des remparts du haut village ; des journées seront prévues pendant l'hiver : les bénévoles seront les bienvenus. Pour tous renseignements téléphoner à Gilbert GUIFFRAY au 06 27 84 59 97.

Le mas du drapeau posé sur l'église a été enlevé, un nouveau mas sera installé à l'identique de l'époque moyenâgeuse sur le donjon. Avec le Comité des Fêtes, notre association a le projet d'organiser une fête médiévale l'été 2021, pendant un week-end.

LIGN'TONIC

Les cours de gym ont repris le mardi 08 septembre 2020, dans une ambiance chaleureuse.

En raison du covid 19 et suivant le protocole du ministère des sports, nous appliquons la distanciation ainsi que les gestes barrières. Il est stipulé que les établissements recevant du public (ERP) de type X (clos et couvert) sont ouverts et peuvent accueillir des pratiquants sans obligation de déclaration même s'ils rassemblent plus de 10 personnes. Nous mettons tout en œuvre afin d'éviter tout risque de propagation du covid 19.

Nous vous donnons rendez-vous dans la salle de la Mairie :

Les mardis de 20h à 21h – cours de step + trampoline

Les jeudis de 20h15 à 21h15 – cours de gym

Les 2 premiers cours sont gratuits.... Donc surtout n'hésitez pas à venir tester et voir comment on se sent bien après un cours de gym... (dans le corps et dans la tête....)

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Présidente : Christiane BERNARD 06.64.95.83.14

Vice Présidente : Marjos REYNAUD

Secrétaire : Cathy CHARLES

Secrétaire Adjointe : Marie José CLEMENT

Trésorière : Maria RENOUARD

Trésorière Adjointe : Céline MALEN

Tous les membres de LIGN'TONIC vous souhaitent une très bonne reprise SPORTIVE 2020/2021





Adispo Services
Chez vous, pour vous rendre service !

- Ménage, repassage, jardinage
- Aide à la toilette, repas, courses

APA, PCH, CARSAT

Vaison la Romaine et environs

04 90 51 10 46



THÉRAPEUTE REIKI

Énergéticienne
Magnétisme
Soins sur RDV
06 88 88 77 83

Mme Bagnol éricka
Gîte de l'harmonie
84340
Entrechaux

COMMUNIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE année 2004

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser à 16 ans.

L'intéressé(e) doit se présenter à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Si l'intéressé(e) est dans l'impossibilité de faire les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal. Une attestation de recensement lui sera délivrée. Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car la mairie ne délivre pas de duplicata.

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

NOM PRENOM TELEPHONE	ADRESSE	AGREMENT
KAABOUNI Siham Tel : 04 90 67 32 02	Le plan Nord 84340 ENTRECHAUX	Accueil simultané : 2 enfants. 2 TC

Le Bulletin Municipal d'Informations est consultable en ligne sur le site de la Mairie :
entrechaux-en-provence.fr

Si vous ne voulez plus recevoir la version papier du bulletin municipal d'informations, signalez-le à la mairie en téléphonant au 04 90 46 00 11 ou en envoyant un mail : mairie.entrechaux@orange.fr
Les usagers qui le souhaitent peuvent s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus afin d'être averti à chaque parution.

LE POLE SANTE "LA BERGERE" A FAUCON ACCUEILLERA A PARTIR DE DECEMBRE 2020
LE DOCTEUR GARANX Alain, MEDECIN GENERALISTE, SPECIALISTE EN GERIATRIE,
EXERCANT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES A LILLE.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE VAISON LA ROMAINE

Les démarches à suivre

POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS :

Une carte d'accès obligatoire gratuite et personnalisée permet d'enregistrer chaque passage de l'utilisateur.

Une carte par véhicule est distribuée. Pour se la procurer, il est nécessaire de remplir un dossier.

Comment faire sa demande de carte ?

3 options pour faire votre demande :

- Vous remplissez directement le formulaire en ligne
- Vous téléchargez le dossier sur notre site pour l'imprimer et l'envoyer
- Vous retirez un dossier au siège de l'intercommunalité **Quel délai pour obtenir sa carte ?**

Un délai de 1 à 2 semaines est nécessaire pour obtenir sa carte. Aussi, afin de ne pas l'allonger davantage, il est très important de transmettre un dossier contenant toutes les pièces demandées.

Pour faciliter et sécuriser le dépôt des usagers, les particuliers et les professionnels ne sont pas accueillis sur les mêmes créneaux horaires.

Les professionnels ont accès à la déchetterie de Vaison le matin du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les particuliers y sont accueillis l'après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Infos sur www.vaison-ventoux.fr ou au 04 90 36 58 52.

ACCUEIL DU SERVICE DU CADASTRE DE VAUCLUSE

A compter du 1^{er} septembre 2020, le service départemental des impôts fonciers vous reçoit uniquement sur rendez-vous (physique ou téléphonique) tous les jours de 8h30 à 13h00. Cet accueil personnalisé concerne : les évaluations des locaux d'habitation et professionnels, les parcelles non bâties, le contentieux éventuel avec l'administration relatif à la taxe foncière, la détermination du redevable de la taxe foncière, les informations sur les friches commerciales, la consultation et la délivrance de documents cadastraux (relevés de propriétés et plans) disponibles également en libre consultation et gratuitement sur le site internet www.cadastre.gouv.fr et en mairie.

Important : Le service des impôts fonciers ne prend pas en charge les paiements et les éventuelles demandes de délais de paiement de la taxe foncière qui relèvent de votre service des impôts des particuliers ou de votre trésorerie. Dans ce cadre, un accueil sur rendez-vous spécifique avec ces services est également possible.

Pour bénéficier de cet accueil personnalisé :

- Le site impots.gouv.fr pour effectuer l'essentiel des démarches et trouver les réponses,
- La messagerie sécurisée dans l'espace particulier pour nous écrire,
- La rubrique CONTACT sur le site impots.gouv.fr pour prendre un rendez-vous téléphonique avec le service de votre choix :
- «votre dossier fiscal», «calcul de vos impôts» puis «taxe foncière» pour le service des impôts fonciers.
- «votre dossier fiscal», «le paiement de vos impôts» pour votre service des impôts des particuliers ou votre trésorerie.
- **Pour toute question : 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel).**

NOUVEAU : LECONS DE TENNIS A ENTRECHAUX

Depuis le 23 septembre 2020 Rémi ROUSSON, Moniteur de Tennis, Diplômé d'Etat 1^{er} degré donne des leçons de tennis sur le terrain d'Entrechaux.

- Le mercredi de 10h à 12h pour les primaires,
- Le mercredi en début d'après-midi pour les collégiens,
- Le samedi après-midi pour les adultes.

Pour tous renseignements, contacter Rémi ROUSSON au 06 80 59 92 86

LA GARE NUMERIQUE LE 02 DECEMBRE 2020

La Gare Numérique est une association 1901 fédérant des particuliers, des entreprises, des associations et des collectivités. Dans le cadre de l'appel à projet de la Région SUD PACA dont la gare numérique est labellisée «SUDLAB», l'association a proposé un parcours sur le haut Vaucluse de médiation numérique à destination premières des professionnels (commerçants, artisans, indépendants...) mais aussi des particuliers.

Chacun peut ainsi venir librement et gratuitement (avec un dispositif particulier lié à la crise COVID- venez avec votre masque) afin d'y voir plus clair ou pour aller plus loin dans ses usages numériques. C'est en venant au plus près des besoins, avec le camion numérique, que nous pourrions apporter une réponse et orienter au mieux. Le camion numérique comporte des machines (imprimantes 3D), des compétences, un médiateur numérique, et surtout un réseau d'acteurs locaux prêts à se mobiliser.

RENDEZ-VOUS MARDI 02 DECEMBRE DE 14H à 18H30 PLACE DE L'EGLISE A ENTRECHAUX

CONTACT : Tel : 04 85 88 02 22 Mail : contact@garenumerique.fr

Site internet : fabrique-garenumerique.fr

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 2 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 26 juin 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de M. le Maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15
Etaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, M. Claude DUSSAUD, Mme France FARON SOURCEAUX, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents : Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Décisions municipales :

M. le Maire rend compte des décisions prises au titre de ses délégations.

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

Date	Type de bien	Localisation	Superficie	Vendeur	Acquéreur
15/06/2020	Terrain non bâti	Lieu-dit Combe de Bayle	1HA 21A 19CA	M. Eugène GUIBERT	M. et Mme LARMANDIER
17/06/2020	Bâti sur terrain propre	Le Pontillard	00HA 11A 60CA	Mme Monique BERTEAUX	M. et Mme BRETON
30/06/2020	Bâti sur terrain propre	Route des 3 rivières, Route de Faucon	00HA 04A 70CA	M. Jean-Pierre GUIGUEN	M. CLARISSE et Mme DUPIRE

- Devis acceptés :

Date	Objet	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
10/06/2020	Achat d'un serveur informatique	LDLC PRO	881,58 €	1 057,90 €
19/06/2020	Travaux d'électricité dans les locaux de la mairie	FABRE ET FILS	837,10 €	1 004,52 €
19/06/2020	Mise en place d'un portail "Famille" (cantine et centre de loisirs)	ARG Solutions	3 000,00 €	3 600,00 €
29/06/2020	Contrat de cession de droits d'auteur pour 106 photographies	Studio Pennello	1 040,00 €	1 040,00 €
30/06/2020	Remplacement vitre anti effraction salle polyvalente	ALU Vaison	552,50 €	663,00 €
30/06/2020	Peinture d'un logement communal (immeuble Ancienne Poste)	ALAZARD Dominique	1 189,50 €	1 427,40 €

3/ Autorisations pour les dépenses du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

La comptable de la commune demande au conseil municipal de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à engager des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies, en fixant une liste de principes, et définissant les principales caractéristiques de ces dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les propositions présentées en séance**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

4/ Aliénation d'un bien de gré à gré – tracteur agricole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune possède un tracteur agricole de marque Renault qui date de 1973 et qui n'est plus utilisé par les services techniques. Un acheteur s'est manifesté pour le racheter. Monsieur le Maire propose de le vendre pour la somme de 1 500,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de céder le tracteur agricole Renault immatriculé 5877QF84 à M. Jean-Baptiste MARCELLIN pour la somme de 1 500,00 €.**
- **Dit que la recette sera portée au budget de la commune.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

5/ Création d'une régie « Tennis »

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'ajourner ce point.**

6/ Convention de mise à disposition d'un mur privé pour la réalisation d'une fresque

M. le Maire propose la réalisation d'une fresque sur la place de l'Eglise. Le support de la fresque étant sur un mur privé, il convient de passer une convention avec les propriétaires, M. et Mme Gérard LAGNEAU. Cette convention prévoit notamment :

- la mise à disposition gratuite du mur
- la prise en charge financière de la réalisation de la fresque par la commune, ainsi que son entretien
- la convention est signée pour une durée de 10 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de passer une convention avec M. et Mme Gérard LAGNEAU pour la mise à disposition d'un mur privé au profit de la commune,**
- **Autorise le maire à signer cette convention,**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

7/ Formation des élus

Il est proposé de fixer un budget annuel de 2000 € pour la formation des élus (soit 3,62% du montant des indemnités des élus).

La prise en charge des dépenses en formation sera faite selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant correspondant à 3,62% du montant des indemnités des élus.**
- **Dit que la prise en charge des dépenses de formation sera faite selon les principes énoncés ci-dessus.**
- **Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

8/Vote des taux d'impositions

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2019 :

- taxe sur le foncier bâti : 13,10%
- taxe sur le foncier non bâti : 30,60%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de voter un taux de 13,10 % pour la taxe sur le foncier bâti,**
- **Décide de voter un taux de 30,60 % pour la taxe sur le foncier non bâti,**

- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

9/ Budget commune – affectation du résultat d'exploitation 2019

Le résultat d'exploitation 2019 de la commune s'élève à 184 660,08 €.

Il est proposé d'affecter 180 000,00 € à la section d'investissement et de laisser le solde, soit 4 660,08 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour / 2 abstentions : Mme MONTIGNY et M. DUSSAUD) :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 de la section de fonctionnement du budget communal comme suit :**
- **Section d'investissement (c1068) : 180 000,00 €**
- **Section de fonctionnement (002) : 4 660,08 €**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

10/ Budget commune – vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à 834 546,71 € en section de fonctionnement, et à 1 490 505,27 € en section d'investissement.

Pour la section d'investissement, Monsieur le Maire présente les nouvelles opérations inscrites :

- Acquisition d'un logiciel pour la gestion et la dématérialisation des tickets de cantine et du centre de loisirs : 3 600,00 € TTC
- Signalétique (indication des commerces et lieux du village) : 15 000,00 € TTC
- Crédits pour l'acquisition de photographies et la réalisation d'une fresque : 4 500,00 € TTC
- Création d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM) : 30 000,00 € TTC

M. DUSSAUD souhaite revenir sur le projet de création de la MAM. Il précise qu'au mois de mars, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) n'avait pas encore donné son agrément pour la création de cette structure et souhaite savoir si c'est désormais le cas. Par ailleurs, il regrette que les assistantes maternelles du village n'aient pas été sollicitées pour ce projet et craint que cette MAM n'apporte pas de place de garde supplémentaire aux entrechalais si les assistantes maternelles ont déjà des contrats de garde avec des enfants extérieurs.

Monsieur le Maire précise que la PMI s'est déplacée et a donné son agrément pour la création de la MAM. Il rappelle le rôle de la commune dans ce projet, qui consiste à réhabiliter l'ancienne école maternelle et mettre à disposition des locaux en bon état et aux normes pour accueillir de jeunes enfants. Le montant inscrit au budget est une estimation haute des travaux à réaliser. D'après les premiers devis, les travaux devraient coûter environ 20 000 € TTC. Il rappelle que le loyer encaissé sera de 600,00 € ce qui permettra un retour sur investissement après 3 années de location.

Par ailleurs, il sera précisé sur le bail que la priorité sera donnée à l'accueil d'enfants entrechalais.

Monsieur le Maire propose à M. DUSSAUD de participer au suivi administratif de ce dossier.

- Réhabilitation de la Place du Presbytère : 69 585,27 € TTC
- Restauration de l'Eglise St Laurent la Neuve : 138 500,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le budget primitif 2020 de la commune,**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

11/ Budget Revue Municipale d'Information – affectation du résultat d'exploitation 2019

Le résultat d'exploitation 2019 du budget RMI s'élève à 447,44 €. Il est proposé d'affecter la totalité en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 de la section de fonctionnement du budget Revue Municipale d'Information, soit 447,44 €, en section de fonctionnement (c002).**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

12/ Budget Revue Municipale d'Information – vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget Revue Municipale d'Information 2020 qui s'équilibre à 2 319,44 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le budget Revue Municipale d'Information 2020,**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

13/ Budget Assainissement – affectation du résultat d'exploitation 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat d'exploitation 2019 de la section de fonctionnement du budget Assainissement s'élève à 42 284,75 € et propose de l'affecter en totalité en section de fonctionnement (c002).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 de la section de fonctionnement du budget Assainissement, soit 42 284,75 €, en section de fonctionnement (c002).**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

14/ Budget Assainissement – vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget Assainissement 2020 qui s'équilibre à 67 554,75 € en section de fonctionnement et à 138 837,82 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le budget Assainissement 2020.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

15/ Questions diverses :

a- Mise en place d'une prise électrique sur le parking en face du lotissement du Grand Jardin

Il est proposé d'étudier la faisabilité technique de cette installation.

b- Mise en place de nouveaux sanitaires au BMX

M. FRANCOIS demande s'il est possible d'installer de nouveaux sanitaires à côté de la piste de BMX. Actuellement, il n'y en a qu'un ce qui n'est pas suffisant lors de l'organisation de manifestations. M. FRANCOIS précise que l'entretien de ces nouveaux sanitaires serait à la charge du club.

M. le Maire propose d'étudier cette possibilité, notamment la mise en place de toilettes sèches.

c- Toilettes situées sur la place de l'Eglise

Mme LECOEUR fait part de l'état déplorable des toilettes publiques sur la place de l'Eglise et demande s'il est possible d'étudier la mise en place de toilettes payantes avec nettoyage automatique.

Monsieur le Maire propose que ces toilettes soient nettoyées avant et après chaque manifestation organisée dans le village.

M. LAGNEAU précise qu'il conviendrait d'équiper les agents techniques communaux pour permettre un nettoyage et une désinfection plus régulière.

d- Elagage des arbres du village

Mme LECOEUR demande s'il est possible de prévoir un élagage des arbres du village car des branches et feuilles tombent régulièrement sur les toitures et gouttières des habitations.

L'élagage des arbres sera prévu au cours de l'hiver 2020-2021.

e- Déplacement des conteneurs du cimetière

Mme LECOEUR demande s'il est possible de déplacer de quelques mètres les conteneurs d'ordures situés au cimetière. La communauté de communes qui a été consultée est d'accord.

M. LAGNEAU précise que ceux situés au début du Chemin du Plan sont dangereux et qu'il conviendrait également d'étudier leur déplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de M. le Maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Etaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, M. Claude DUSSAUD, Mme France FARON SOURCEAUX, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Barbara BLANC, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents : M. Géry KWITA donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Décisions municipales :

M. le Maire rend compte des décisions prises au titre de ses délégations.

- Devis acceptés :

Date	Objet	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
02/07/2020	Achat de 2 panneaux de basket pour l'école	CASAL Sport	431,36 €	517,63 €
09/07/2020	Fourniture et pose d'une climatisation à l'Agence postale communale	Vaison Froid	2 000,00 €	2 400,00 €
10/07/2020	Fourniture de panneaux de signalisation	Signature	1 110,93 €	1 333,12 €

3/ Exonération droits de terrasse

M. le Maire propose de mettre en place une exonération des droits de terrasse pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2020, soit 7 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de mettre en place l'exonération des droits de terrasse pour la période du 1er juin au 31 décembre 2020 soit 7 mois.**

4/ Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la PALULOS pour la réhabilitation du logement T4 de l'école primaire

M. le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 3 400,00 € dans le cadre de la PALULOS pour la réhabilitation du logement T4 de l'école primaire.

En cas d'attribution, le logement sera requalifié en logement social ce qui permettra de percevoir une subvention du Département de Vaucluse pour cette opération.

Mme FARON SOURCEAUX demande si la commune remplit son obligation en termes de logement social.

M. le Maire précise que cette obligation ne concerne pas la commune d'Entrechaux (population inférieure à 3 500 habitants).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 3 400,00 € au titre de la PALULOS pour la réhabilitation du logement T4 situé au-dessus de l'école primaire.**

5/ Réhabilitation de l'immeuble Guintrand – demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur – modification du plan de financement

M. le Maire précise que la mise en place d'une exonération des droits de terrasse pour une période supérieure à 6 mois (point n°3 de l'ordre du jour) permet de bénéficier d'un bonus de 10% sur les subventions attribuées par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Une subvention de 37 500,00 € a été attribuée à la commune pour la réhabilitation de l'Immeuble Guintrand. Compte tenu de la mise en place de l'exonération de droits de terrasse pour une période de 7 mois, la commune peut prétendre à une subvention bonifiée de 10% soit 41 250,00 €. Le plan de financement de cette opération est donc modifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **sollicite, compte tenu de l'exonération des droits de terrasse pour l'année 2020, une majoration de 10% de la subvention demandée, soit 41 250,00 € au lieu de 37 500,00 €.**

6/ Modification de la régie multiservices

M. le Maire propose d'apporter les modifications suivantes à la régie « Multiservices » :

- Ajout, dans les produits encaissés, des frais de ménage pour la salle polyvalente et mise en place d'un tarif de 100 € **pour les associations uniquement** (tarif inchangé pour les autres catégories de locataires)
- Ajout du fonds de caisse de 15,24 €
- Ajout de l'encaissement des recettes relatives au tennis :
 - o carte adhérent valable 1 an Adulte : 45€
 - o carte adhérent valable 1 an 12 à 18 ans : 25€
 - o carte adhérent valable 1 an moins de 12 ans : 10€
 - o carte vacanciers 25€ + chèque de caution de 15€ pour la clé
 - o Invités d'adhérent : 5€ pour 1h de court avec présence obligatoire de l'adhérent
 - o Passagers : 10 € le court pour 1h d'occupation du court, sans présence d'adhérent

M. FRANÇOIS demande quand ces modifications entreront en vigueur.

M. le Maire précise qu'elles entreront en vigueur dès que la délibération modifiant la régie sera exécutoire, c'est-à-dire probablement la semaine du 13 juillet 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide d'apporter les modifications énoncées ci-dessus à la régie « Multiservices ».**

7 et 8 / Suppression de la régie Centre de loisirs et suppression de la régie Cantine scolaire

M. le Maire précise que la mise en place du portail « Familles » pour la gestion de la cantine et du centre de loisirs nécessite la suppression des deux régies « Cantine scolaire » et « Centre de loisirs » pour la création d'une nouvelle régie regroupant ces deux services.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de supprimer la régie Cantine scolaire,**
- **décide de supprimer la régie Centre de loisirs.**

9/ Création d'une régie Cantine scolaire et Centre de loisirs

M. le Maire précise que la suppression des deux régies Cantine scolaire et Centre de loisirs nécessite la création d'une nouvelle régie permettant l'encaissement des recettes liées à la vente de tickets pour la cantine scolaire et pour le centre de loisirs.

Les tarifs des régies sont repris, à savoir :

- Cantine : 2,90 € le ticket pour 1 repas enfant / **5 € pour 1 repas adulte (Nouveau tarif)**
- Centre de loisirs :
 - o Quotient familial entre 230€ et 305€ : 0,80 € le ticket
 - o Quotient familial entre 306€ et 896€ : 1,20 € le ticket
 - o Quotient familial entre 897€ et 1 946€ : 1,50 € le ticket

M. LAGNEAU demande quand sera mis en place le portail « Familles ».

M. le Maire précise que le prestataire travaille au paramétrage du logiciel et qu’il sera opérationnel dans les semaines à venir.

- Le conseil municipal, à l’unanimité :**
- **décide de créer une régie Cantine scolaire et Centre de loisirs.**

10/ Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l’administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d’évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)). Elle participe à l’évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI). Elle participe à l’élaboration des tarifs d’évaluation des propriétés non bâties. Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d’habitation et la taxe d’enlèvement des ordures ménagères. Pour la commune d’Entrechaux, elle est composée du Maire (ou d’un adjoint délégué), président de la commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. C’est le Directeur départemental des finances publiques qui procède à la nomination des 6 titulaires et 6 délégués, à partir d’une liste de 24 contribuables de la commune (12 titulaires / 12 suppléants) proposée par le conseil municipal. Les commissaires proposés sont

	Titulaires	Suppléants
Taxe habitation	Thierry PASCAL	Max AILLAUD
	Claude DUSSAUD	Jean-Pierre BLANC
	Xavier BERNARD	Jean-Michel TOURNIAYRE
Foncier bâti	Ludovic LAGNEAU	Gabriel FAYEL
	Yves TOURNIAYRE	Laurent VAYSSE
	Géry KWITA	Pierre BAGNOL
Foncier non bâti	Jérôme BENOIT	Jean-Christophe GELY
	Frédéric ARNOUX	Gaël BLANC
	Jean-Paul CLEMENT	Jacques CLEMENT
Contribution Foncière des Entreprises	Catherine MONTIGNY	Fabien GRIOZEL
	Werner BLANC	Hervé REGE
	Dominique FRANCOIS	Yohan VALENTIN

- Le conseil municipal, à l’unanimité :**
- **propose les contribuables ci-dessus.**

11/ Composition de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales a deux missions :

- s’assurer de la régularité des listes électorales,
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l’encontre des décisions prises par le maire (inscriptions et radiations effectuées par le maire).

Elle est composée de 5 membres qu’il convient de désigner :

- 3 conseillers municipaux (pas le maire, ni les adjoints) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l’ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commissions : Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Philippe GUINTRAND, Mme Marie-Josée CLEMENT
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages pris dans l’ordre du tableau : M. Claude DUSSAUD, Mme Catherine MONTIGNY

- Le conseil municipal, à l’unanimité :**
- **désigne les conseillers municipaux ci-dessus membres de cette commission.**

12/ Régularisation du chemin du Rat Collet Blanc – choix du Notaire

Le conseil municipal a délibéré le 4 décembre 2018 pour le déplacement d’un tronçon des voies communales VC55 chemin du Rat Collet Blanc et VC 56 chemin des Granges Brûlées.

L’accord des parties prenantes ayant été obtenu, il convient de désigner le notaire en charge de ces régularisations.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- **désigne Me MONTAGARD pour effectuer cette régularisation.**

13/ Création d’un emploi d’adjoint technique territorial à temps non complet

M. le Maire propose de créer un emploi d’adjoint technique territorial à temps non complet (20h hebdomadaires) pour réaliser les missions suivantes :

- Ménage
- Aide au service à la cantine scolaire
- Remplacement d’ATSEM
- Animation de la bibliothèque en remplacement de l’agent titulaire

- Le conseil municipal, à l’unanimité :**
- **décide de créer un emploi permanent d’adjoint technique territorial à temps non complet (20h/semaine),**
 - **dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune.**

14/Subvention aux associations

M. le Maire propose d’attribuer une subvention de 900,00 € à la section Vide Grenier du comité des fêtes d’Entrechaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **décide d’attribuer une subvention d’un montant de 900,00 € à la section vide-grenier du comité des fêtes d’Entrechaux.**

15/ Choix du prestataire pour le changement des menuiseries de l’école primaire

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu’une consultation a été lancée pour le changement des menuiseries extérieures de l’école Primaire. La société Alu Vaison a fait l’offre la plus économiquement avantageuse pour un montant de 11 000,00 € HT soit 13 200,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **décide de choisir l’entreprise Alu Vaison pour le changement des menuiseries de l’Ecole Primaire pour un montant de 11 000,00 € HT soit 13 200,00 € TTC.**

16/ Questions diverses :

a- Réaménagement de la place du Presbytère :

M. le Maire précise que le concours technique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) va être sollicité pour ce projet.

b- Point bibliothèque

Cette question sera étudiée en commission avant de faire l’objet d’une discussion en conseil municipal.

c- Pavoisement des Eglises pour le 14 juillet

L’église Saint Laurent l’Ancienne sera pavoisée à l’occasion du 14 juillet.

d- Périmètre d’intervention de la caserne de pompiers de Malaucène

Le Service Départemental d’Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS) envisage de retirer du périmètre d’intervention des pompiers de Malaucène la commune d’Entrechaux. Les pompiers de Vaison la Romaine déjà sollicités pour les interventions faites en rive droite de l’Ouvèze, interviendraient sur toute la commune.
Un courrier sera adressé au SDIS de Vaucluse pour s’opposer à cette modification.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

L’an deux mille vingt et le 3 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d’Entrechaux, légalement convoqué en date du 31 août 2020, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de M. le Maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Etaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, M. Claude DUSSAUD, Mme France FARON SOURCEAUX, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Barbara BLANC, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents : M. Dominique FRANÇOIS donne pouvoir à M. Alexandre ROUX, M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à Mme Catherine LECOEUR

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Décisions municipales :

M. le Maire rend compte des décisions prises au titre de ses délégations.

- Renonciation à l’exercice du droit de préemption pour les dossiers suivants :

Date	Type de bien	Localisation	Superficie	Vendeur	Acquéreur
31/07/20	Appartement	Petite rue	55m²	Isabelle DAMANGEOT	Christophe GRIGRI
31/08/20	Appartement	Petite rue		Yan MADIC	Céline SCHREDER
31/08/20	Bâti + terrain	Clos des oliviers, Traverse des Voconces	2a 98ca	Monique VANBRABANT	Elodie RESSEGAIRE

- Devis acceptés :

Objet	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Peinture école primaire	Eric BROUSSE	2 732,95 €	2 732,95 €
Renforcement chemin Pinieu	BODON TP	1 825,00 €	2 190,00 €
Réalisation d'une peinture murale	Clément David	2 490,00 €	2 490,00 €
Travaux élagage et abattage d'arbres	SL Jardins	800,00 €	960,00 €
Renforcement route du Château	BODON TP	3 300,00 €	3 960,00 €
Réparation climatisation Restaurant Ancienne Poste	Vaison Froid	480,35 €	576,42 €

3/ Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire précise que le règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l’installation du conseil.

Il est proposé d’adopter le règlement intérieur transmis aux élus avec la convocation.

M. DUSSAUD propose les modifications suivantes :

- Article 5 : ajouter la possibilité aux conseillers municipaux de répondre directement aux questions orales
- Article 5 : ajouter la possibilité aux membres du conseil municipal d’adresser des questions écrites aux services de la mairie
- Article 9 : reformulation relative à la composition de la commission d’appel d’offres
- Article 17 : remplacer le mot « réclamation » par « observation ».

M. le Maire propose de prendre en compte les 3 premières modifications et soumet le règlement intérieur au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. DUSSAUD, Mme MONTIGNY) :

- **Décide d’adopter le règlement intérieur ainsi modifié,**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l’exécution de la présente délibération.**

4/ Délégations du conseil municipal au maire

M. le Maire propose que la possibilité de demander l’attribution de subventions à tous les financeurs et pour tous les montants lui soit délégué par le conseil municipal afin d’accélérer le traitement administratif de certains dossiers.

Comme pour toute délégation, le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Délègue à M. le Maire, la possibilité de demander à tous les organismes financeurs, pour tous types de projets et pour tous montants, l’attribution de subventions.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l’exécution de la présente délibération.**

5/ Point d’information sur la bibliothèque

Mme FARON dresse un compte-rendu des propositions qui émane d’une réunion de la commission bibliothèque.

Parmi elles :

- Proposition de nouveaux horaires,
- Proposition de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2020,
- Prise en charge par la commune des achats de livre,
- Recyclage des livres désherbés,
- Propositions d’animations,
- Changement du logiciel de gestion de la bibliothèque,

Mme FARON précise qu’à ce jour, la bibliothèque compte 40 adultes adhérents et 10 enfants.

6/ Régie bibliothèque – modification des tarifs

M. le Maire propose de modifier la régie bibliothèque afin de mettre en place de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2020.

Adhésion annuelle adulte : 13 € (tarif inchangé)

Adhésion annuelle Demandeur d’emploi / Bénéficiaire du chômage partiel / Personne non imposable / Bénéficiaire du RSA / Bénéficiaire de l’Allocation Adulte Handicapé / Bénéficiaire de l’Allocation Spécifique de Solidarité : 7€

Adhésion annuelle -18 ans : gratuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide d’apporter les modifications énoncées ci-dessus à la régie « Bibliothèque »,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l’exécution de la présente délibération.**

7/ Suppression de la régie d’avances et de recettes « Multiservices »

M. le Maire précise que la régie Multiservices est une régie de recettes (pour encaissement de recettes) et d’avances (pour paiement en espèce de certaines dépenses). La régie d’avance n’étant plus utilisée et n’ayant plus lieu de l’être il convient de la supprimer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de supprimer la régie multiservices,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

8/ Création d'une régie de recettes « Multiservices »

Suite à la suppression de la régie d'avances et de recettes Multiservices, M. le Maire propose de créer une régie de recettes Multiservices qui encaissera les recettes suivantes :

- Location des salles communales
- Location du tennis
- Dons perçus par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de créer une régie de recettes multiservices,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

9/ Budget Revue Municipale d'Information – admission de créances en non-valeur

M. le Maire précise au conseil municipal que l'admission en non-valeur des créances est décidée par le conseil municipal. Elle est demandée par le comptable lorsque que malgré toutes les démarches qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Deux créances datant de 2016 et 2017 sont concernées pour le budget RMI pour un montant total de 36,58 € TTC. Cela concerne le règlement des frais de publication d'une publicité dans la revue municipale d'information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'approuver l'admission en non-valeur des créances ci-dessus d'un montant total de 36,58€ TTC,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

10/ Travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle – choix des entreprises

M. le Maire précise que la commune a consulté plusieurs entreprises pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle en vue de sa location à des assistantes maternelles regroupées en Maison d'Assistants Maternelles.

Il est proposé de choisir les entreprises suivantes :

- Dominique ALAZARD: fourniture et pose d'un parquet pour un montant de 6 904,00 € HT,
- Hervé BONNERT : fourniture et pose de cloisons pour un montant de 5 492,25 € HT,
- VAISON FROID : fourniture et pose de climatisations pour un montant de 3 700,00 € HT,
- FABRE et Fils : réalisation de travaux d'électricité pour un montant de 1 525,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de choisir les entreprises ci-dessus pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

11/ Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département

Monsieur le Maire propose de participer au fonds d'aide aux jeunes du Département de Vaucluse. Ce dispositif départemental a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés âgés entre 18 et 25 ans. Chaque collectivité peut choisir de participer financièrement à ce fonds. Si la commune choisit de participer à ce fonds, le montant de sa participation sera de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de participer aux Fonds d'Aide aux Jeunes du Département de Vaucluse pour un montant de 200,00 €.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

12/ Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département

Monsieur le Maire propose de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Vaucluse. Ce fonds vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Le fonds finance également des mesures

d'accompagnement social lié au logement ou des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou la lutte contre la précarité énergétique. Si la commune choisit de participer à ce fonds, le montant de sa participation sera de 475,05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de participer aux Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de Vaucluse pour un montant de 475,05 €.**

- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

13/ Subventions aux organismes et associations

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer les subventions suivantes :**
 - o **Ecole de cirque Badaboum : 250,00 €**
 - o **Randopassion 84 : 250,00 €**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Concernant l'association Cœurs 2 Parrains, il est proposé d'attribuer une subvention de 500€ pour aider au démarrage de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour / 3 voix contre : M. LAGNEAU, Mme CLEMENT, M. KWITA / 1 abstention : Mme TOURNIAYRE)

- **Décide d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association Cœurs 2 Parrains,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

14/ Assainissement – Rapport annuel du délégataire

Chaque année, le délégataire (SUEZ) est tenu de produire un rapport dont le conseil municipal doit prendre acte. A la demande de M. le Maire, Mme LECOEUR présente au conseil municipal un résumé du rapport du délégataire.

Le conseil municipal :

- **Prend acte du rapport d'activité 2019 dressé par SUEZ pour le service Assainissement.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

15/ Questions diverses :

a- Animations

La commune a été sollicitée par M. Alberro qui souhaite organiser un concert de l'orchestre d'Avignon le 3 ou le 4 octobre 2020 dans la salle polyvalente. L'organisation de ce concert sera prise en charge par M. Alberro.

Le centre dramatique des villages propose l'organisation de deux spectacles à destination des enfants de l'école. Un spectacle se tiendra à Mollans sur Ouvèze, l'autre à Entrechaux.

Le festival « Après les Vendanges » est annulé en 2020.

b- Personnel communal

M. Cédric AILLAUD dont le contrat d'un an expirait le 15 juillet a signé un nouveau contrat pour une durée de 3 ans.

Mme Fabienne BLOT est stagiaire de la fonction publique depuis le 1er septembre 2020.

c- Dons pour l'Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal de dons d'argent liquide (2x 20€) déposés de manière anonyme à la mairie et à destination de la paroisse. Les sommes ont été transmises au curé de la paroisse.

d- Point d'information sur le Château

M. le Maire précise que l'éclairage du Château est à la charge de la commune.

Il propose que l'éclairage soit mis en place pendant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, ainsi que pour les fêtes de fin d'année (du 15 décembre au 15 janvier).

Concernant le pavoisement du Château, il propose que la commune achète un mât qui permettra de sécuriser la mise en place des drapeaux au sommet du château en accord avec son propriétaire.

e- Lutte contre les décharges sauvages

Mme LECOEUR précise qu'elle a rencontré les communes voisines pour étudier les différents moyens de lutte contre les décharges sauvages mis en place, notamment l'utilisation de pièces photographiques. Il est décidé d'investir dans ce type de matériel dans les semaines à venir afin de permettre la verbalisation des contrevenants. Des panneaux d'avertissements seront également mis en place sur les lieux sensibles.

f- Entretien des cloches de l'Eglise

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par M. Gourment concernant l'entretien des cloches de l'Eglise. Cet entretien était financé par l'association paroissiale qui n'existe plus.

M. le Maire précise que la commune le prendra en charge désormais.

g- Rentrée scolaire 2020

La rentrée scolaire a eu lieu le 1^{er} septembre 2020. Cette année, 88 enfants sont inscrits.

La commune va mettre en place une solution d'achat sur Internet pour les tickets de cantine et du centre de loisirs.

Une réunion d'information à l'attention des parents d'élèves sera organisée cet automne.

h- Entrechaux Gagnant

A ce jour, 129 bons d'achats ont été distribués dans le cadre de l'opération Entrechaux Gagnant.

i- Stationnement Place de l'Eglise

M. DUSSAUD précise que de plus en plus de personnes garent leur véhicule entre la place réservée aux personnes en situation de handicap et la route ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons et pour les véhicules qui entrent et sortent de la Place de l'Eglise.

Il demande qu'une solution soit étudiée pour faire cesser cette situation.

j- Entretien des chemins communaux

M. DUSSAUD demande si un entretien est prévu sur certains chemins communaux dont les bordures sont dangereuses (chemin de l'ancienne voie ferrée par exemple), ainsi qu'un élagage (chemin de Sainte Catherine par exemple).

M. LAGNEAU précise que des comptages vont être effectués sur certaines voies avec l'aide des services du Département, ce qui permettra de cibler les portions les plus empruntées et de prioriser les éventuelles interventions.

M. LAGNEAU précise que le mauvais état des accotements est parfois le seul moyen de ralentir la circulation.

Concernant l'élagage, un état des lieux des zones à élaguer sera effectué et les propriétaires seront contactés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Expression du groupe minoritaire au Conseil Municipal : Entrechaux Autrement

Nous tenons tout d'abord à remercier les Entrechalaises et les Entrechalais qui nous ont fait confiance lors de l'élection municipale du mois de Mars. Avec 35,36 % des voix, nous pouvons être satisfait de ce résultat sachant que c'était la première fois qu'il y avait deux listes complètes.

Nous sommes donc 2 élus au conseil municipal et nous continuerons de mettre les citoyens au cœur de nos interventions et essaierons de faire vivre une démocratie participative en restant fidèle à des valeurs républicaines et laïques.

A ce titre, nous serons toujours dans l'approbation des décisions qui vont dans le bon sens pour les habitants.

Nous participons à plusieurs commissions, sans pour autant avoir de responsabilités directes.

Nous restons à votre écoute et porterons votre parole au conseil municipal.

Catherine BISSO - Claude DUSSAUD

ETAT CIVIL

Si des personnes nées, mariées, ou décédées ne figurent pas, il ne s'agit pas d'un oubli.

Il est précisé que les noms communiqués ci-dessous sont uniquement ceux dont les actes sont retranscrits dans nos registres d'Etat Civil.

NAISSANCES

Gabin, Luke, Romain PRIVAT – 474 Avenue des Princes d'Orange – est né le 08 août 2020 à Carpentras.
(pas de photo).

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de bonheur au nouveau né.

DECES

GIRAUD Guy Ferdinand Pierre (88 ans) – 703 Chemin des Brondes – est décédé le 19.08.2020 à Vaison.

BENOIT Francis Paul Marius (92 ans) – 725 Chemin de la Folie – est décédé le 08.09.2020 à Orange.

INHUME DANS LE CIMETIERE D'ENTRECHAUX MAIS NON DOMICILIE SUR LA COMMUNE

FENIN Cécile née GUILLAUME (80 ans) – Maison de Retraite le Centenaire – est décédée le 15.08.2020 à Malaucène.

Sincères condoléances aux familles.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES :

Le 15.05.2020 à : CERDA Thibault et CHAUVET Morgane – Traverse des Voconces – pour maison + garage.

Le 23.07.2020 à : ROSIER Alexandre et Dominique – Quartier Fanaud – pour maison ossature bois.

Le 17.08.2020 à : BERNARD Francis – Chemin de St Michel – pour garage.

Le 09.09.2020 à : FUSTE Gilles – Route de Malaucène – pour extension.

Le 28.09.2020 à : MAGRONE Anne – Chemin de Talès – pour garage.

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES :

Le 20.07.2020 à : FAZI Jean-Pierre – Route de Faucon – pour clôture + portail

Le 20.07.2020 à : MARCELLIN David – Chemin de Fanaud – pour piscine.

Le 23.07.2020 à : CHARRASSE Jean-Pierre – Chemin de Fanaud – pour abri de jardin.

Le 24.07.2020 à : PASTUREL Stéphane – Route de Faucon – pour pose de panneaux photovoltaïques.

Le 11.08.2020 à : BEGUE Josette – 718 Chemin de Font Girarde – pour pose de panneaux photovoltaïques.

Le 17.08.2020 à : ALLARD Virginie – 135 Chemin des Reyssasses – pour création surface habitable

Le 31.08.2020 à : TOURNIAYRE Jean-Michel – 105 Chemin de la Pinieu – pour abri piscine

Le 29.09.2020 à : LIOTARD Patrice – Chemin du Bosquet – pour mur soutènement + abri ouvert

METEO

Station météo quartier la Brayse à Entrechaux :

<http://www.infoclimat.fr/observations-meteo/temps-reel/entrechaux/000A3.html>

LES PERMANENCES

SERVICES PUBLICS

Mairie : Ouverture du lundi au vendredi de : 9h00 - 12h00. Mercredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00.

Tel : 04 90 46 00 11 Fax : 04 90 46 01 51 email : mairie.entrechaux@orange.fr site : <http://entrechaux-en-provence.fr>

Agence Postale Communale et Point Infos Tourisme :
Bureau ouvert le matin du lundi au samedi 9h00 à 12h00
Bureau ouvert l’après-midi : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.
Agence Postale Tel : 04 90 62 96 81
Point Infos Tourisme Tel : 04 90 12 89 94 mail : tourisme.entreachaux@orange.fr
Trésorerie de Vaison la Romaine : du lundi au mercredi 9h00-12h00 et 13h00-16h00.
Jeudi et vendredi 9h00-12h00.
Centre Impôts Service du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h au 0 810 467 687 ou impots.gouv.fr
Bibliothèque Mary Glasgow : Tel 04 90 46 03 15
Ouverture : Lundi 10h00-12h00 - Mercredi 10h00-12h00 et 16h00-19h00 - vendredi 10h00 -12h00.
Samedi : 10h00-12h00 le 1^{er} samedi de chaque mois. Poste multimédia : aux heures d’ouverture.

LOCATION DES SALLES	
Salle de la mairie 1 Place Paul Guintrand Capacité maximum : 60 personnes Coin cuisine. Parking Tarifs : s’adresser au secrétariat de la mairie.	Salle polyvalente Route de Mollans Capacité maximum : 250 personnes pour un repas 300 personnes pour un spectacle. Parking Tarifs : s’adresser au secrétariat de la mairie.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Sophie RIGAUT et Xavier BERNARD, Conseillers Départementaux du canton de Vaison-la-Romaine, se tiennent à la disposition des administrés qui désirent les rencontrer.
M. Xavier BERNARD, Conseiller Départemental du Canton de Vaison-la-Romaine, sur Rendez-vous du lundi au vendredi en Mairie d’Entreachaux . Tel : 04 90 46 00 11 ou mail : mairie.entreachaux@orange.fr
Mme Sophie RIGAUT, Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine n’assure plus les permanences mensuelles, mais restera à la disposition des administrés sur demande de rendez-vous.
mail : sophie.rigaut@vaucluse.fr

PERMANENCES ET AUTRES SERVICES
En mairie d’Entreachaux

CAUE de Vaucluse :
1, rue Mourre 84000 AVIGNON Tel : 04 90 13 49 50 Fax : 04 90 88 20 81 mail : secretariat@caue84.fr
Vous voulez construire, agrandir, restaurer votre habitation, refaire votre façade, modifier votre devanture commerciale, édifier un bâtiment agricole, construire une piscine, un abri de jardin, un garage, installer une serre, édifier une clôture,...Avant le dépôt de votre dossier (permis de construire ou déclaration de travaux) prenez un rendez-vous en mairie afin de consulter l’architecte conseiller lors de ses permanences
Calendrier des Permanences de Mme POIDRAS, Architecte Conseil du CAUE :
Prendre rendez-vous au 04 90 46 00 11

Jours du mois	Matin	Après-midi
1er mardi	Entreachaux (9h30-11h30)	
3 ^{ème} mercredi	Sablet	
4 ^{ème} mercredi	Crestet et Puyméras	Faucon et Roaix
2 ^{ème} jeudi	Cairanne	St Roman et Buisson
3 ^{ème} jeudi	Rasteau et Séguret	St Marcellin et St Romain

ASA Ouvèze Ventoux :
Tel/Fax 04 90 46 05 65
Permanence lundi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Adresse : 786 Chemin du Plan Le Prayal du Moulin 84340 ENTRECHAUX
Mail : contact@asa-ouveze-ventoux.fr
Syndicat Mixte Ouvèze Provençale
Tel : 04 90 46 09 43

CUMA de l’Ouvèze
FAYEL Gabriel : 06 19 18 39 23

Objets encombrants (ramassage) :
A domicile tous les 2^{ème} mardi du mois
Inscrivez-vous en mairie 04 90 46 00 11

PERMANENCES ET AUTRES SERVICES
Dans les communes voisines

Assistante Sociale :
Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois le matin à L’Espace Départemental des Solidarités
Rue Laennec 84110 Vaison la Romaine.
Sur rendez-vous au 04 90 36 53 50
Permanence sociale à Vaison :
<https://acafmsa.com/espace-de-vie-sociale/>
Mutualité Sociale Agricole :
Lundi au vendredi de 9h à 12h Quai Pasteur à Vaison la Romaine
Tel 04 90 13 66 66
Déchetterie Intercommunale :
A Vaison la Romaine, Route de Sablet, près du nouveau cimetière :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 06 07 98 23 32
Le tri sélectif est plus facile : végétaux, piles et batteries, cartons, vêtements, plastiques, Etc... (conteneurs différents).
ADIL de Vaucluse :
Service gratuit propriétaires-locataires : Permanences sans rendez-vous :
Malaucène, le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h en mairie.
Vaison le 1^{er} mercredi du mois de 13h30 à 16h en mairie

CORRESPONDANTES DE PRESSE POUR ENTRECHAU
Isabelle ALEXANDRE (La Provence) mail : isabelle.alexandre.provence@gmail.com
Myriam BERTRAND (La Gazette Locale et la Tribune) mail : mimiduventoux@gmail.com
Anne-Marie JEANJEAN (Vaucluse Matin) annemarie_jeanjean@yahoo.fr

NOS COMMERCANTS ET ARTISANS

AMELIE Coiffure : 06 12 95 11 43 Coiffure à domicile	FLEURISTE : Claudie et Jean-Paul 06 13 53 30 98
ARNOUX Stéphane paysagiste 06 63 29 75 77	GANICHOT Philippe carreleur : 06 08 26 68 51
BAGNOL Ericka : 06 88 88 77 83 Thérapeute Reiki sur rendez-vous	LELIEVRE Simon : 06 58 84 75 83 Jardinier Paysagiste - Location de bennes
BAR les Domaines du Midi : 04 90 28 05 03 Du lundi au dimanche : 7h00 à 22h30 Fermé le mardi après midi	MAS DES FLAUZIERES : 06 12 69 82 90 Du lundi au samedi 10h-12h et 14h-18h
BISCUITERIE Les Secrets de Lola : 04 90 28 97 82 Du lundi au dimanche 10h-12h et 15h-20h (horaires variables. Téléphoner avant de venir).	MAS ONCLE ERNEST : 06 64 71 56 15
BISTROT d’Aurélie : 04 90 41 09 52 De 7h00 à 22h30 Fermé mercredi tout le jour et dimanche après midi	MONTERO Christine : 06 27 87 04 15 Blanchisserie
BOHAN-GOFFOY Tina Infirmière : 06 24 83 67 63	MONTERO Frédéric : 06 99 73 44 93 Multi-travaux
BONNERT Hervé : 06 63 19 81 18 Aménagements intérieurs:	PENNELLO Joseph : 04 90 62 30 63 Studio photos sur rendez-vous
BOULANGERIE VALENTIN Yohan : 04 90 46 03 25 Du lundi au samedi.6h-12h30 et 16h30-19h30 Fermée dimanche tout le jour.	POQUET José Louis : 07 85 46 52 73 Façadier
BOYER Laurence : 06 22 74 06 33 Education canine : sur rendez-vous	POULETTE DOREE : Fouzia 06 03 87 33 75 Lundi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche : Place de l’église jusqu’à fin avril. Couscous et tajine sur commande

BRAS Gérard : Négoce de véhicules : 06 12 10 91 48	REGE Hervé Traiteur : 04 90 46 02 50 Epicerie VIVAL Du mardi au samedi : 8h00-12h30 et 16h00-19h00. Dimanche : 8h00-12h00.
CAMPING le Bon Crouzet : 04 90 46 01 62	RESTAURANT Ancienne Poste : 04 90 46 09 84 Du samedi au mercredi 12h00-13h30 et 19h30-21h Fermé : jeudi midi et soir et vendredi midi.
CAMPING le Puyséby : 07 61 83 30 90	RESTAURANT Auberge d'Anaïs : 04 90 36 20 06 du mardi au dimanche 12h00-13h30 et 19h30-21h00
CAMPING les 3 Rivières : 04 90 46 01 72	RESTAURANT l'Oiseau du Paradis 06 09 70 20 83 du lundi au samedi 12h00-16h00 et 18h30-22h30
DOMAINE Champ Long 04 90 46 01 58 Du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h.	RESTAURANT Saint Hubert : 04 90 46 00 05 du jeudi au lundi 12h00-13h30 et 19h30-21h00. Fermé : mardi et mercredi
DOMAINE Talès : 06 15 73 04 50 Du lundi au samedi 10h-12h et 14h-19h	ROBERTO PIZZA Samedi soir Place de l'église Tel : 06 27 24 67 34
DOMI Coiffure : 06 60 16 16 90 ou 04 90 46 09 88 Fermée lundi Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 14h-18h30 Jeudi domicile. Samedi 9h-13h	ROBIN Thierry : 06 99 57 53 76 Paysagiste
FABRE Michel et Fils Electricité générale : 06 11 52 50 03 Ou 06 11 51 47 11	TABAC-PRESSE-LOTO FDJ : 04 90 62 31 83 Eté - Hiver : De 7h00-12h30 et 16h30-19h15 Dimanches et Fériés : 8h00-12h00 et 17h00-19h00
GARAGE GRIOZEL Fabien : 04 90 46 00 95 Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h	TAXI du Toulourenc : 06 85 55 21 00
HABITAT Consulting : 06 15 71 65 55 Energies renouvelables	VAYSSE Sarah aide à domicile : 06 43 59 77 45
LABORATOIRE Centiflor : 04 90 36 22 30 Du lundi au jeudi 8h30-17h vendredi 8h30-12h30 et sur Rendez-vous	

AGENDA

Octobre :

Vendredi 23 : Projection du film animalier de Nicolas UGHETTO « Ventoux renaissance sauvage » à 20h salle polyvalente.

Novembre :

Mercredi 25 : Introduction à l'aromathérapie. Toute la journée. Théorie le matin et ateliers pratiques l'après-midi. Lieu à définir. 10 euros par participant. Les places sont limitées.

Contactez Martine par mail : dussuel.martine@gmail.com

Décembre :

Mercredi 02 : Camion numérique (la Gare Numérique) de 14h à 18h Place de l'église.

La Gare
numérique

#COVID19

**UN BESOIN D'AIDE
FACE AU NUMÉRIQUE ?**

Acheter en ligne
Faire ses déclarations en ligne
Communiquer avec ses proches à distance
Apprendre de chez soi
Utiliser Internet / vérifier les informations
Télétravailler
Voir un médecin en ligne
S'informer

Pierre Yves
07 49 48 01 89
equipe@garenumerique.fr
14h à 17h

solidarite-numerique.fr
01 70 772 372

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DU NUMÉRIQUE

ASSOCIATIONS

ANCIENS COMBATTANTS Georges VAYSSE 43 Rue du Château 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 01 54	INTERCALLIS : Avec Section Environnement Association d'Animation Culturelle d'Entrechaux Dominique FROIDEFOND Mail : intercallis@entrechaux.info Facebook : //www.facebook.com/Intercallis/ Site internet : https://intercallis.entrechaux.info/
APEE : Association Parents Elèves Entrechaux Elodie VEREYCKEN 220 Chemin du Petit Clos 84340 Entrechaux Tel : 06 06 74 88 76 apee84340@gmail.com	LIGN'TONIC : Christiane BERNARD 91 Chemin de Saint André 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 00 41 lign.tonic@gmail.com Facebook : lign'tonic
ASSOCIATION SAUVEGARDE CHATEAU : Gilbert GUIFFRAY 605 Rue du Château 84340 Entrechaux Tel : 06 27 84 59 97	P'TITS GENIES D'ENTRECHAUX : Marina ESKIDJIAN Tel : 06 15 65 36 94 les.pgp.84@gmail.com
BMX CLUB ENTRECHAUX : Jérémie BARBETTE Tel : 06 61 14 37 96 bmxclubentrechaux84@gmail.com	RANDOPASSION84 Daniel GUILLET 431 Traverse des Voconces 84340 Entrechaux Tel : 06 85 01 62 35 daniel.guillet4@gmail.com
COEURS2PARRAINS : Gérard BOGAERT 300 Chemin du Puyséby 84340 Entrechaux contact@coeurs2parrains.fr Tel : 06 11 87 67 96	SOCIETE DE CHASSE : Guillaume DEVINE 2221 Route de Mollans 84340 Entrechaux Tel : 06 59 24 77 08
COMITE DE JUMELAGE : Xavier BERNARD 91 Chemin de Saint André 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 00 41	TEAM ENTRECHAUX V.H Lucien ARTILLAN 622 Chemin du Puy 84340 Entrechaux Tel : 06 35 17 69 23 lucien.artillan@orange.fr
COMITE DES FETES : Diane SOCKEEL 1569 Chemin de Talès 84340 Entrechaux comitedesfetes.entrechaux@gmail.com	TEMPS RETROUVE : Annie CHAVE 341 Chemin du Puyséby 84340 Entrechaux 04 90 46 09 94 ou 06 60 35 97 66 annie.chave84340@gmail.com

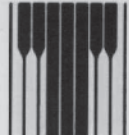

Les Secrets de Lola
 BISCUIETERIE ARTISANALE DE TRADITION DEPUIS 1999
 VENTE SUR PLACE
LAURENCE ALBANESI & MARC BOCCASSINI
 885, chemin des Amarens - ZA - 84340 Entrechaux
 Tél. 04 90 28 97 82
secretsdelola@gmail.com - www.secretsdelola.fr

DE FIL EN CRIN
 Couture et Tapisserie d'Ameublement
 3 Rue des trois pèlerins
 84340 MALAUCENE
 06 23 86 26 42
defilencrin@orange.fr
www.defilencrin.com
 facebook

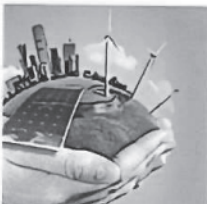
SANDRINE DONAT
 Artisan

L'Or Rouge des 3 Rivières
 Safran de provence en stigmates
 Bulbes de crocus sativus
 Produits dérivés
 Le Jas Nègre
 84340 ENTRECHAUX
 FRANCE
 +33(0)6 15 81 21 01
 +33(0)6 15 81 21 01
contacts@or3r.fr
<http://www.or3r.fr>

TAXI
DU TOULOURENC
 ENTRECHAUX
VICTOIRE Cédric (EIRL)
 385 chemin de Ste croix
 84110 Vaison la romaine
0685552100
Taxidutoulourenc@aol.com
 transport médicaux toutes
 caisses, gare, aéroport,
 tourisme


S.A.S. TEYSSIER Père et Fils
 Av. Marcel Pagnol - BP 31
 84110 VAISON LA ROMAINE
 Tél. : 04 90 36 02 59 - Fax : 04 90 36 27 82
contact@sas-teyssier.com
 TERRASSEMENTS - LOTISSEMENTS - RESEAUX ASSAINISSEMENT
 EAU POTABLE - PLUVIAL - FRANCE TELECOM - EDF-GDF
www.sas-teyssier.com

AIDE A DOMICILE
 Je vous propose mes services d'aide à domicile dans la
 bienveillance, le partage et l'écoute :
 - Aide aux repas
 - Livraison de courses
 - Accompagnement RDV
 (coiffeur, médecin, podologue...)
 - Assistance aux diverses
 tâches administratives
 - Promenades, sorties
 - Divertissements (lecture, jeux...)
Sarah VAYSSE
Tél : 06.43.59.77.45


Habitat consulting
Amélioration de l'habitat :
 • Panneaux photovoltaïques,
 • Pompe à chaleur
 • Climatisation
 • Isolation
 Conseillère en Energie renouvelable.
 471 Avenue des Princes d'Orange
 0615716555
 84340 Entrechaux
habitatconsultingenr@gmail.com


Habitat consulting
 Installation dépannage et entretien
Zak : Technicien conseil
06 87 12 05 32
 471 Avenue des Princes d'Orange
 84340 Entrechaux

NUMEROS UTILES

Sapeurs Pompiers	(112 sur portable)	18
<u>MEDICAL & SECURITE</u>		
SAMU		15
Dentistes dim & férié	04 90 31 43 43 ou 04 75 40 82 82	
Pharmacies de garde 24h/24h		3237
Hôpital de Vaison la Romaine	04 90 36 04 58	
Urgence Pôle Santé Carpentras	04 32 85 90 00	
Centre Anti Poison Marseille	04 91 75 25 25	
Brigade de Malaucène :	04 90 65 20 09	
Gendarmerie Nationale :		17

PSYCHO & SOCIO

SOS Amitié :	01 40 09 15 22
SOS Drogue, Alcool, Tabac, info service	113
Accueil sans abri, urgence sociale	115
Allo enfance maltraitée :	119
Soustet Vaison	04 90 03 89 66
Centre Médico Psy adultes	04 90 03 89 76
SIDA info service :	N°Vert : 0800 840 800
Alzheimer	04 32 74 14 74

PREVENTION & MUTUELLES

Contraception urgence (n°gratuit)	0800 105 105
Planning Familial, IVG	04 90 63 81 67
Espace Départemental des Solidarités	04 90 36 53 50
Sécurité Sociale 826 allée Ambroise Croizat	
84100 Orange	3263
MSA Quai Pasteur Vaison la Romaine	04 90 13 66 66
CAF 6 rue St Charles Avignon	08 10 25 84 10

SERVICES

C.C.V.V.	04 90 36 16 29
EDF dépannage	09 72 67 50 84
ERDF Accueil (relevé compteurs...)	09 69 32 18 59
SAUR (eau potable)	04 83 06 70 02
SUEZ (égouts)	0977 408 408
Agence France Telecom	1014
Service Après Vente	1013
Forfaits et service	3000
Allo service public	3939
Trésor Public, 37 av V Hugo Vaison	04 90 36 00 29
Centre Impôts Fonciers Avignon	04 90 27 71 91
Avenue du 7è Génie Cité Administrative	
CAUE- architecte conseil :	04 90 13 49 50
Info sur le logement	04 90 16 34 34



G.GREYNAUD S.SERRA
VAISON LA ROMAINE
RAMONAGE
 Agrément préfectoral
TARIF 2015
 Cheminée a bois 60 €
 poêle fuel - cuisinière 65€
 Ch chaudière+tuyau 70 €
 18 ans d'expérience
TEL : 04/90/62/05/39
06/32/16/88/52
galerie-armonv@orange.fr



SARL FABRE ET FILS

électricité générale
 chauffage et climatisation
 automatisme de portail

172 Bis Ave des
 Princes d'Orange

06.11.52.50.03
 06.11.51.47.11



Mas ONCLE ERNEST

Vigneron-Récoltant
 en Vallée du Rhône

325 Chemin du Rat Collet Blanc
 84340 ENTRECHAU

Tél : 06 64 71 56 15

Mail : mas-oncle-ernest@hotmail.fr

Site : www.mas-oncle-ernest.com